

Conseil municipal

19 Février 2019

Procès-verbal

Présidence : Monsieur Olivier DELAPORTE, Maire.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs, Pierre SOUDRY, Sylvie d'ESTEVE, Florence NAPOLY, Jean-Christian SCHNELL, Laurence AUGERE, Jean-Claude TEYSSIER, Sophie TRINIAC (à partir du point 2), Hervé BRILLANT, Agnès THEARD, Daniel TURCK, Jacques FRANQUET, Valérie LABORDE (*Maires-adjoints*), Patrice FORGET, Birgit DOMINICI (à partir du point 3), Geneviève SALSAT, Anne-Sophie MARADEIX, Georges LEFEBURE, Benoît VIGNES, Laurent BOUMENDIL, Olivier LEVASSEUR, Gwenaëlle VELOU, Olivier MOUSTACAS, Olivier GONZALES, Jean-François BARATON, Stéphane DASSE, Olivier BLANCHARD, Marie-Pierre DELAIGUE (*Conseillers municipaux*).

Absents excusés : Sophie TRINIAC (point 1) (*Maire-adjointe*), Bernadette GRELU, Birgit DOMINICI (jusqu'au point 2), Carmen OJEDA-COLLET, Laurence SEGUY, Stéphanie LE VOGUER (jusqu'au point 2), Frédérique VIAL, Monique FERNEZ, Marie-Pierre DELAIGUE, Stéphane MICHEL (*conseillers municipaux*).

Procurations :

Mme TRINIAC	à	Mme d'ESTEVE
Mme GRELU	à	Mme LABORDE
Mme OJEDA-COLLET	à	M. BRILLANT
Mme SEGUY	à	Mme MARADEIX
Mme LE VOGUER (à partir du point 3)	à	Mme DOMINICI
Mme VIAL	à	M. DASSE
Mme FERNEZ	à	M. SOUDRY

Secrétaire de séance : Madame Gwenaëlle VELOU (*Conseillère municipale*)

ORDRE DU JOUR

I. ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE	3
II. MOTION DE SOUTIEN	3
III. APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DU 20 NOVEMBRE 2018 ET DU 11 DECEMBRE 2018	5
IV. ORGANISATION MUNICIPALE	6
1. Désignation d'un représentant de la ville au sein du conseil d'administration de la MJC-Maison pour Tous.....	6
V. FINANCES ET AFFAIRES GENERALES.....	7
1. Indemnité de conseil au comptable public	7
2. Tarifs restauration municipale	8
3. Avenants aux baux à réhabilitation des biens situés 8 bis, Avenue Camille Normand et 3, Place de l'Eglise / 10, Rue Béranger avec SOLIHA YVELINES ESSONNE (Ex-PACT ARIM)	9
4. Opération Cœur de Ville – Bilan d'étude	10
5. Subventions 2019 aux associations de la ville	16
VI. VIE SOCIALE ET FAMILLE	20
1. Tarifs du transport Petit Beaugard / Bel Ebat pour l'année scolaire 2019/2020	20
2. Tarifs des activités périscolaires 2019/2020	21
3. Modification du règlement intérieur pour les activités périscolaires, cantine, accueils du matin et du soir, accueil du mercredi	22
4. Tarifs restauration scolaire 2019/2020	24
VII. ANIMATION DE LA VILLE	25
1. Autorisation de lancement de consultation et de signature pour les marchés du magazine municipal et du guide pratique (Régie publicitaire et impression)	25
2. Renouvellement de la convention entre la ville de La Celle-Saint-Cloud et la MJC Maison pour Tous	27
VIII. AMENAGEMENT ET PATRIMOINE.....	29
1. Groupe scolaire Pasteur : déclaration préalable et autorisation de travaux aménagement de blocs sanitaires et accessibilité	29
2. Appel d'offres marché de service maintenance et exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux et de la piscine Corneille et traitement d'eau des bassins (3 lots).....	31
3. Rénovation du complexe Omnisport Evolutif Couvert : marché de travaux pour la création de vestiaires et de sanitaires et autorisation de travaux	33
4. Autorisation donnée au Maire de signer les marchés de groupement de commandes entre la ville de La Celle-Saint-Cloud et Elogie-Siemp	36
5. Dénomination d'une place dans le quartier de la Châtaigneraie	38
6. Cession d'un véhicule	40
IX. DECISIONS MUNICIPALES ET DECISIONS DES MARCHES PUBLICS	42
X. INFORMATIONS DIVERSES.....	43

Monsieur le Maire

Sylvie, je vais te demander de faire l'appel.

Madame d'ESTEVE

Bonsoir. Monsieur DELAPORTE, présent. Monsieur SOUDRY, présent. Madame d'ESTEVE présente. Madame NAPOLY, présente. Monsieur SCHNELL, présent. Madame AUGERE, présente. Monsieur TEYSSIER, présent. Madame TRINIAC, pouvoir à Mme d'ESTEVE. Monsieur BRILLANT, présent. Madame THEARD, présente. Monsieur TURCK, présent. Monsieur FRANQUET, présent. Madame LABORDE, présente. Madame GRELU, pouvoir à Madame LABORDE. Monsieur FORGET, présent. Madame DOMINICI. Madame SALSAT, présente. Madame MARADEIX, présente. Monsieur LEFEBURE, présent. Monsieur VIGNES, présent. Monsieur BOUMENDIL, présent. Monsieur LEVASSEUR, présent. Madame OJEDA-COLLET, pouvoir à Monsieur BRILLANT. Madame VELOU, présente. Madame SEGUY, pouvoir à Madame MARADEIX. Monsieur MOUSTACAS, présent. Monsieur GONZALES, présent. Madame LE VOGUER, pouvoir à Madame DOMINICI. Monsieur BARATON, présent. Monsieur DASSE, présent. Madame VIAL, pouvoir à Monsieur DASSE. Madame DELAIGUE, présente. Monsieur BLANCHARD, présent. Madame FERNEZ, pouvoir à Monsieur SOUDRY. Monsieur MICHEL, absent.

I. ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE**Monsieur le Maire**

Nous avons une séance de conseil assez consistante. Avant, l'élection du ou de la secrétaire de séance. Est-ce qu'il y a un candidat ou une candidate ? Gwenaëlle est-ce que tu accepterais ? Tout le monde est d'accord pour élire Gwenaëlle ? Merci Gwenaëlle.

(Gwenaëlle VELOU est élue secrétaire de la séance)

II. MOTION DE SOUTIEN**Monsieur le Maire**

Dans ce conseil, plusieurs éléments. Je voudrais commencer par les circonstances qui ont pris une ampleur nationale en raison de faits extrêmement alarmants, et d'ailleurs intolérables, liés à des actes d'antisémitisme au cours des dernières semaines. Évidemment, ce n'est pas le lieu de relater ou de relever toutes ces manifestations d'antisémitisme, actes, propos, etc., dont les derniers, le 16 février, ont démontré leur incroyable violence.

Dans ces conditions, alors qu'il y a ce soir d'ailleurs, à l'heure présente, un grand nombre de manifestations sur le territoire national, nous faisons la suggestion d'adopter un texte, qui n'est pas une motion au sens où l'on veut que la bibliothèque soit ouverte à 9h30 le matin et pas à 10 heures, mais quelque chose qui ait une portée symbolique importante, et qui marque de manière synthétique notre attitude vis-à-vis de ces problèmes considérables de notre société.

C'est la raison pour laquelle j'ai eu des propositions, notamment de la part de Monsieur Baraton et d'autres d'ailleurs. Je vous propose un texte de synthèse, bien entendu lorsque l'on parle de texte on peut avoir des amendements, des propositions de modifications de tel ou tel mot, un mot à changer dans le texte qui vous a été remis : le mois de janvier. Evidemment c'est le mois de février, le samedi 16 février qu'un philosophe que tout le monde connaît ici, Alain Finkielkraut, a été proprement injurié avec des propos totalement inacceptables et intolérables.

Je vous proposerai donc d'adopter ce texte, je vais le lire. Bien entendu, nous serons réceptifs à toute demande d'ajustement, non pas sur le fond évidemment mais sur la forme. Il faut un texte simple, je vous le lis, il vous est proposé d'adopter ce texte :

« Dans un contexte de recrudescence d'actes antisémites, les élus du Conseil municipal de La Celle-Saint-Cloud expriment leur profonde indignation et leur totale réprobation à l'encontre des actes et propos antisémites intervenus au cours des dernières semaines, notamment ce samedi 16 février 2019.

Ces actes et propos sont totalement opposés aux valeurs fondamentales de notre pays.

À cette occasion, les élus de La Celle-Saint-Cloud expriment leur entière solidarité et leur soutien à l'ensemble de nos concitoyens de confession israéliite ».

C'est dit de manière relativement simple, bien entendu, s'il y a des remarques ou des propositions d'amendements, nous en tiendrons compte.

Monsieur BLANCHARD

Je suggère éventuellement, après le vote, que l'on rédige en précisant que les élus du Conseil municipal de La Celle-Saint-Cloud expriment « à l'unanimité », évidemment si tout le monde est d'accord.

Monsieur le Maire

Si c'est le cas, mais je crois que votre proposition retient l'accord de tout le monde, elle est très bien, merci. Est-ce qu'il y a d'autres remarques ?

Madame MARADEIX

Il y a également eu une profanation de cimetière aujourd'hui, si on met une date est-ce qu'on ne peut pas en mettre une deuxième ?

Monsieur le Maire

C'est un peu la raison pour laquelle le risque de reprendre chaque événement serait terrifiant, parce qu'il y en a eu beaucoup, beaucoup trop, un seul est même de trop. A l'heure même où nous parlons, peut-être même quelqu'un quelque part reproduit ce genre d'acte. Je propose que l'on reste sur cette dernière rédaction, si tu en es d'accord.

(Intervention inaudibles, micro fermés)

Monsieur le Maire

« Au cours des dernières semaines », si vous voulez, on peut retirer cela. C'est une motion dont il faut retenir la quintessence, ensuite on peut déplacer chaque virgule, chaque mot peut être modifié, il suffit d'avoir un bon dictionnaire.

Je mets aux voix : est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Cette motion est approuvée à l'unanimité. Nous mettrons le mot « à l'unanimité » dans le texte de la motion. Je vous remercie.

« Dans un contexte de recrudescence d'actes antisémites, les élus du Conseil municipal de La Celle Saint-Cloud expriment leur profonde indignation et leur totale réprobation à l'encontre des actes et propos antisémites intervenus au cours des dernières semaines.

Ces actes et propos sont totalement opposés aux valeurs fondamentales de notre pays.

A cette occasion, les élus de La Celle Saint-Cloud expriment leur entière solidarité et leur soutien à l'ensemble de nos concitoyens de confession israélite ».

A l'UNANIMITE des membres présents et représentés

III. APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DU 20 NOVEMBRE 2018 ET DU 11 DECEMBRE 2018

Monsieur le Maire

Y a-t-il des remarques sur les procès-verbaux ?

Monsieur BARATON

Juste une petite précision, Monsieur le Maire. Page 42 du PV de novembre, concernant la médiathèque, il était dit que le coût serait de 3,4 millions HT et 5,4 millions TTC tout compris, mais demain, lors de la première réunion pour le choix des lauréats, il est dit qu'il y aura une étude sur le parvis à hauteur de 750 000 € HT. Est-ce que c'est complètement dissocié des 5,4 millions, ou est-ce que cela en fera partie ?

Monsieur le Maire

Là, nous sommes sur le texte du procès-verbal, quel est le point précis que vous remettez en cause ?

Monsieur BARATON

Je ne remets rien en cause.

Monsieur le Maire

A quel endroit, quelle page et où ?

Monsieur BARATON

C'est page 42, je ne remets rien en cause, dans le deuxième paragraphe il est dit que le coût est chiffré à 3,4 millions HT pour le bâti, et après on parle de l'ensemble à 5,4 millions TTC. On est bien d'accord que c'est hors parvis ?

Madame NAPOLY

Oui.

Monsieur BARATON

C'est la précision que je voulais avoir.

Monsieur le Maire

Attendez, on regarde le procès-verbal.

Monsieur BARATON

Bon, je reposerai la question tout à l'heure.

Monsieur le Maire

On reviendra sur la médiathèque, on a une délibération consacrée à ce sujet.

Monsieur BARATON

C'était juste une précision, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire

On revient sur le fond dans le courant de la séance. Là, on est sur un compte-rendu de réunion, et la question est de savoir si les propos qui vous ont été attribués sont justes ou inexacts.

Monsieur BARATON

Ils sont justes.

Monsieur le Maire

Autre observation ou remarque ? Il n'y en a pas d'autre. Je mets aux voix : est-ce qu'il y a des votes contre ? Abstentions ? C'est donc approuvé.

Avant de rentrer dans le vif du sujet, je voudrais vous présenter quelqu'un que vous avez peut-être déjà eu l'occasion de rencontrer à d'autres manifestations, en tout cas à l'occasion de pots de départ et de pots d'arrivée, c'est notre nouvelle Directrice Générale des Services, Valérie Duponchel. Je ne vais pas lui faire le mauvais tour de lui donner la parole en lui demandant de se présenter, je vais rapidement vous dire, d'abord que nous sommes très heureux de la voir arriver dans nos services. Je me permets de dire qu'elle a tout de suite pris les contacts, la mesure des nombreux sujets à traiter tous les jours, la vie municipale.

Je voudrais simplement vous rappeler, dans le CV que j'ai sous les yeux, qu'elle a été Directrice Générale des Services de la commune de Villemoisson-sur-Orge de 2002 à 2009, ce qui remonte à une dizaine d'années en arrière, c'est une commune de 7 000 habitants, et que depuis 2009 elle était Directrice Générale des Services de la commune de Saint-Ouen-l'Aumône, qui est une commune de 25 000 habitants dans le département du Val-d'Oise, et qui appartient à la communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise. Ce n'est pas très loin, en termes kilométriques, 25 kilomètres. Je voulais vous la présenter pour qu'elle soit officiellement intronisée dans cette enceinte.

IV. ORGANISATION MUNICIPALE

1. Désignation d'un représentant de la ville au sein du conseil d'administration de la MJC-Maison pour Tous

Madame SALSAT

Représentation du Conseil municipal au sein de la Maison des Jeunes et de la Culture, MJC-Maison pour Tous. Madame Stéphanie Le Voguer, conseillère municipale, a présenté pour des raisons professionnelles, sa démission de représentante du Conseil municipal au sein du conseil d'administration de la Maison des Jeunes et de la Culture, MJC-Maison pour Tous. Il convient dès lors de procéder à l'élection d'un nouveau représentant du Conseil municipal au sein du conseil d'administration de la MJC. Madame Valérie Laborde, maire-adjointe, a fait acte de candidature. Il est proposé aux membres du Conseil municipal de procéder à l'élection de Madame Valérie Laborde pour représenter le Conseil municipal au conseil d'administration de la MJC en remplacement de Madame Le Voguer.

Monsieur le Maire

Merci bien Geneviève. Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de questions. Des votes contre ? Des abstentions ? C'est donc approuvé. Valérie, tu nous représenteras donc, avec Florence d'ailleurs, au conseil d'administration de la MJC. Merci à toi.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la Maison des Jeunes et de la Culture – MJC Maison pour Tous,

Vu la délibération du 8 avril 2014 désignant les représentants du conseil municipal au sein du conseil d'administration de la Maison des Jeunes et de la Culture – MJC Maison pour tous,

Vu la délibération du 16 octobre 2017 désignant Madame Stéphanie LE VOGUER au sein du conseil d'administration de la Maison des Jeunes et de la Culture – MJC Maison pour Tous,

Vu la vacance d'un poste de membre à pourvoir au sein du conseil d'administration de la Maison des Jeunes et de la Culture – MJC Maison pour tous, suite à la démission de Madame Stéphanie le VOGUER de ses fonctions au sein du conseil d'administration de la MJC Maison pour tous,

Vu la candidature de Madame Valérie LABORDE,

Conformément à l'article L2121-21 du Code général des Collectivités territoriales, le conseil municipal peut décider à l'unanimité des membres présents et représentés de procéder à l'élection au scrutin public.

Le Conseil municipal,
Après avoir procédé à l'élection,

Désigne
A l'UNANIMITE des membres présents et représentés,

Madame Valérie LABORDE pour le représenter au sein du conseil d'administration de la Maison des Jeunes et de la Culture – MJC Maison pour Tous.

V. FINANCES ET AFFAIRES GENERALES

1. Indemnité de conseil au comptable public

Monsieur LEFEBURE

Outre la prestation à caractère obligatoire qui résulte de sa fonction de comptable des communes, le comptable public est autorisé à fournir une prestation de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable. Il est proposé aux membres du conseil municipal de reconduire le principe du versement de l'indemnité de conseil au comptable public à taux plein pour cette prestation globale d'assistance et de conseil. Cette indemnité est calculée chaque année sur la moyenne des dépenses réelles des trois derniers exercices clos, et s'élève à un montant net de 3 519,69 €.

Monsieur le Maire

Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de questions. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Abstentions ? C'est approuvé.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2014.03.03 en date du 27 mai 2014, approuvant le principe du versement au comptable public, d'une indemnité à taux plein, pour sa prestation d'assistance et conseil,

Vu l'avis favorable de la commission des Finances et des Affaires générales réunie le 6 février 2019,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'UNANIMITE des membres présents et représentés,

Décide

D'accorder au comptable public au titre de l'année 2018, une indemnité de conseil et de budget se résumant ainsi :

Indemnité brute : 3 890,44 €

Charge sociale : 370,75€

Soit une indemnité nette : 3 519,69 €

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

2. Tarifs restauration municipale

Monsieur BRILLANT

Comme chaque année le conseil municipal arrête les tarifs concernant la restauration municipale. Vous avez un tableau qui rappelle les tarifs actuellement en vigueur jusqu'au mois d'août 2019 qui vont de 5,04 € à 9,63 €. Nous vous proposons de fixer les tarifs 2019 – 2020 pour la restauration municipale comme indiqué sur le tableau que vous avez en bas de la page, qui évoluent de 5,12 € à 9,77 €, soit une augmentation de 1,5 %.

Monsieur le Maire

Merci Hervé. Des questions ? Il n'y en a pas. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Abstentions ? C'est donc approuvé, merci.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la dernière révision des tarifs en date du 6 mars 2018,

Considérant qu'il y a lieu de fixer les tarifs 2019/2020 pour la restauration municipale,

Vu l'avis favorable émis par les membres de la Commission Affaires Financières et Générales, réunis le 6 février 2019,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A la MAJORITE des membres présents et représentés,
Pour : 32
Contre : 2 – M. BLANCHARD, Mme DELAIGUE

Décide :

De fixer les tarifs 2019/2020 pour la restauration municipale, comme indiqué selon le tableau ci-dessous, à compter du 2 septembre 2019 :

	Tarifs 2019/2020
Self de l'Hôtel de Ville	
Repas du Personnel Communal	5,12 €
Repas formule « plat unique » du personnel communal	2,62 €
Repas Stagiaires non rémunérés, agents en formation, intervenants spectacle et exposition	gratuité
Repas des fonctionnaires non communaux travaillant sur la ville, pompiers...	6,42 €
Repas Invités (personnel entreprises)	9,77 €

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

3. Avenants aux baux à réhabilitation des biens situés 8 bis, Avenue Camille Normand et 3, Place de l'Eglise / 10, Rue Béranger avec SOLIHA YVELINES ESSONNE (Ex-PACT ARIM)

Monsieur LEFEBURE

Par délibération n°2000.05.08 en date du 26 septembre 2000, le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à confier au PACT ARIM, aujourd'hui SOLIHA YVELINES ESSONNE, les travaux de réhabilitation et la gestion sous forme de baux à réhabilitation et pour une durée de 18 ans, de deux immeubles sis :

- 3, Place de l'Eglise et 10, Rue Béranger, immeubles en R+2 en copropriété, comportant cinq logements et cinq caves, dont quatre donnés à bail par la commune, et un logement et une cave appartiennent à un propriétaire privé. Un studio se situe au rez-de-chaussée, un T2 et un studio au premier étage, et un T3 au deuxième étage ;
- 8 bis, avenue Camille Normand : pavillon en R+1 + combles divisé en trois logements, avec un terrain privatif clôturé. Il s'agit de trois T2 répartis au rez-de-chaussée, au premier étage et au deuxième étage sous les combles.

Ces deux baux arrivent à échéance le 22 juin 2019, il est donc proposé aux membres du conseil municipal de proroger par voie d'avenant pour une durée de deux ans les baux à réhabilitation signés avec SOLIHA YVELINES ESSONNE pour les biens sis 8 bis, Avenue Camille Normand, et 3, Place de l'Eglise / 10, Rue Béranger, d'autoriser Monsieur le Maire à signer lesdits documents.

Monsieur le Maire

Merci Georges. Est-ce qu'il y a des questions ? Monsieur Baraton.

Monsieur BARATON

Pourquoi deux ans ?

Monsieur le Maire

D'abord, nous n'avions pas de raison de ne pas reconduire ces baux. Ensuite, dans les prochaines semaines, il va falloir commencer à refaire un point sur le bâti, sur les perspectives, avec une société que nous ne connaissons pas très bien qui est SOLIHA YVELINES ESSONNE, on avait travaillé avec le PACT ARIM. C'est un organisme que nous ne connaissons pas puisqu'il vient de reprendre le PACT ARIM, il y aura donc un point complet à faire sur la solidité de la structure financière et sur la perspective de ces bâtiments. Ce sont des bâtiments de huit logements destinés à du logement social, et qui répondent aujourd'hui très bien à leur vocation. La question est maintenant de savoir si la société en question est prête et est dotée des moyens lui permettant

d'assurer la réhabilitation, les rénovations dans les années qui viennent. Le sujet que l'on a engagé sur Beauregard est aussi la nécessité de réaliser de façon régulière des opérations de rénovation ou de maintenance lourdes de ces logements.

Monsieur BLANCHARD

Sur ce sujet, il est important que ces logements restent des logements à vocation sociale. Au bout de deux ans on verra bien où l'on en est et nous serons très attentifs à cela.

Monsieur le Maire

Très bien. D'autres remarques ? Il n'y en a pas d'autres. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Abstentions ? C'est donc approuvé, merci.

Vu la délibération n°2000.05.08 en date du 26 septembre 2000, par laquelle le Conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à confier au Pact Arim (aujourd'hui Soliha Yvelines Essonne), les travaux de réhabilitation et la gestion, sous forme de baux à réhabilitation et pour une durée de 18 ans, de deux immeubles sis :

- 3 place de l'Eglise et 10 rue Béranger :

Immeuble en R+2 en copropriété, comportant cinq logements et cinq caves, dont quatre donnés à bail par la commune. Un logement et une cave appartiennent à un propriétaire privé. Un studio se situe en RDC, un T2 et un studio au 1^{er} étage et un T3 au 2^{ème} étage.

- 8 bis avenue C. Normand :

Pavillon en R+1 + combles, divisé en trois logements avec un terrain privatif clôturé. Il s'agit de trois T2 répartis au RDC, au 1^{er} étage et au 2^{ème} étage sous les combles.

Considérant que ces baux arrivent à échéance le 22 juin 2019, il est proposé de les prolonger par voie d'avenant pour une durée de deux ans,

Vu l'avis favorable des membres de la Commission Finances et Affaires générales réunie le mercredi 6 février 2018,

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'UNANIMITE des membres présents et représentés,

Décide :

De prolonger par voie d'avenant pour une durée de deux ans, des baux à réhabilitation signés avec Soliha Yvelines Essonne pour les biens sis 8bis avenue Camille Normand et 3 place de l'Eglise / 10 rue Béranger.

D'autoriser Monsieur le Maire à signer lesdits documents.

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

4. Opération Cœur de Ville – Bilan d'étude

Monsieur SOUDRY

Le projet Cœur de ville va prochainement entrer en phase de réalisation, après trois années d'études, de concertations et de démarches préparatoires, notamment l'acquisition foncière. Le lancement de la procédure du choix d'un aménageur (puisque nous allons passer par un aménageur pour réaliser ce projet) interviendra lors du prochain conseil du 9 avril. Mais pour lancer

cette procédure, il faut au préalable que les orientations définitives du projet, celles qui seront donc soumises aux aménageurs, soient clairement définies et puissent être portées à la connaissance des Cellois afin qu'ils puissent éventuellement faire part de leurs dernières remarques. D'où la présente délibération pour nous permettre de prendre acte des modalités de cette ultime information.

En effet, il y a déjà eu plusieurs moments de concertation, d'information, on peut les rappeler rapidement : une balade urbaine qui a lieu en novembre 2016, des ateliers participatifs en février 2017, une réunion publique à la fin de l'année 2017. À chaque fois il y avait des questionnaires, les gens pouvaient s'exprimer. Parallèlement, des informations ont été régulièrement données à travers des articles ou des dossiers consultables sur le magazine et mis en ligne sur le site de la ville.

Maintenant, quelques évolutions sont intervenues depuis, notamment, on a parlé de la médiathèque tout à l'heure, son implantation n'est pas du tout la même que celle qu'elle était dans les études initiales ; de même, l'implantation de la brasserie. Nous proposons également de créer un parking souterrain sous le parvis. Il y a une reconfiguration de l'îlot postal, la reconfiguration de l'avenue de la Drionne qui est maintenant précisée. Un certain nombre d'aménagements complémentaires sont donc intervenus, il est donc important de les porter à la connaissance du public avant de lancer la procédure d'aménagement, de façon à ce que d'éventuelles remarques puissent être à nouveau faites. Cette information sera donnée sous la forme d'une présentation réalisée dans le hall ouest du 4 au 28 mars, avec mise à disposition de feuilles d'observation ou d'un registre (la forme n'est pas totalement définie), et la possibilité, si nécessaire, de discuter avec un élu.

Parallèlement à cette présentation dans le hall ouest, afin que nous puissions nous-mêmes, entre nous au niveau du conseil, échanger à nouveau sur ces dernières évolutions, il y aura une commission municipale (pendant cette durée du mois de mars de la présentation publique) entièrement consacrée à ce sujet, comme nous l'avons fait récemment pour l'étude de Beauregard. Nous nous retrouverons donc ensemble pour rediscuter de ce projet de Cœur de ville et de ses dernières évolutions, ce sera confirmé mais en principe le mercredi 20 mars. Il est donc demandé au conseil de prendre acte de ces dernières modalités d'information.

Je complète pour vous donner quelques idées sur la suite de la procédure, qui sera ensuite mise en place pour le choix de l'aménageur. Au prochain conseil, le 9 avril, compte tenu des dernières observations éventuellement faites au cours du mois de mars, il y aura une délibération pour lancer l'appel à candidature. Elle comprendra le descriptif du projet, le programme prévu, le bilan financier prévisionnel, est-ce que l'on fera une concession avec, ou non, partage des risques, etc., et constitution de la commission ad hoc (parce qu'il y aura une commission issue de nos rangs notamment) pour suivre le choix de cet aménageur. La véritable délibération de lancement sera donc le 9 avril.

À l'issue de ce lancement, en mai il y aura la remise des candidatures. Lors de cette réunion de lancement, on demandera que les candidats remettent leur candidature en mai. C'est un processus un peu analogue à celui que l'on est en train de suivre pour la médiathèque, sauf que, par exemple, le nombre de candidatures sera beaucoup moins grand parce qu'il y a tout de même moins d'aménageurs que d'architectes ; nous pensons donc avoir une dizaine de candidatures. Nous validerons celles qui seront valides auxquelles sera remis un cahier des charges définitif, accompagné d'un projet de contrat de concession, en leur demandant de remettre leurs offres en juillet. En septembre – octobre, il y aura analyse des offres et négociation avec un ou plusieurs candidats, avis de la commission ad hoc constituée, et au conseil du 19 novembre nous aurons une délibération sur le choix de l'aménageur, et l'approbation du contrat de concession. Cela permettrait, en décembre, de signer le traité de concession, et ensuite aux travaux de commencer en 2020 lorsque les formalités auront été réglées.

Voilà donc le calendrier indicatif, vous voyez donc que c'est aussi un projet qui rentre dans la réalisation. Nous pourrions donc discuter ensemble, notamment le 20 mars, il vous est donc demandé de prendre acte des informations qui vont être données dans le courant du mois de mars.

Monsieur le Maire

Merci Pierre. Est-ce qu'il y a des questions ? Je voudrais simplement rappeler, tu as parlé de commission municipale, que c'est évidemment l'ensemble des commissions réunies, c'est donc dans le cadre d'un conseil municipal informel comme on l'a fait à plusieurs reprises. Monsieur Blanchard ?

Monsieur BLANCHARD

Nous sommes bien heureux que ce projet avance, je rappelle encore une fois que c'était une idée que l'on avait lancée il y a déjà très longtemps, on ne peut donc que se féliciter que cela avance. Je souhaiterais tout de même deux confirmations de ce que l'on a pu dire en commission. A priori, on serait sur un projet à 250 logements, est-ce que vous pouvez le confirmer ? Et par ailleurs, comme on a bien compris que l'on ne parlait pas, pour le moment, des deux ou trois bâtiments qui pourraient être en dessous du lycée Corneille, pourriez-vous nous dire quelles sont les perspectives à partir des discussions que vous devez avoir actuellement avec le Conseil régional ?

Monsieur le Maire

Alors, 250 logements, c'est bien le chiffre retenu. Sur les discussions avec le Conseil régional, elles sont assez complexes parce qu'elles concernent, notamment, des subventions sur d'autres opérations à travers un contrat régional. Elles concernent tout le secteur rénovation autour de Corneille, qui est un sujet important sur lequel on réfléchit. Les choses sont engagées, mais vous savez que les processus comme celui-là sont longs, avec des acteurs d'importance, et qu'il n'est pas toujours très facile de faire converger au moment souhaité. Mais les choses vont avancer, les prochains mois vont être consacrés très largement à faire avancer, avec la Région notamment, Madame Péresse m'a indiqué son souhait de nous aider financièrement sur un certain nombre d'opérations ; c'est évidemment une proposition extrêmement positive et très agréable. Nous avons besoin de financements, ceux de la Région, ceux du Département, VGP sera l'un des gros financeurs de ces opérations. Et, comme l'a dit Pierre et on le redira, s'agissant de l'opération Cœur de ville, on est dans une opération qui s'autofinance puisque l'on dispose d'une marge financière liée à la commercialisation des espaces fonciers.

Monsieur BARATON

Lors de cette réunion publique, j'avais déjà posé la question, concernant la part de logements à caractère social dans cet ensemble, il m'avait été répondu que ce n'était pas, a priori, envisagé. Sur 250 logements, en pure théorie, il devrait y en avoir environ 60 à caractère social. Il serait donc tout de même important de savoir aujourd'hui, puisque l'on parle d'un bilan d'études, combien de logements à caractère social il y aura.

Deuxième chose, il est bien que des gens puissent venir voir le projet, mais j'ai peur que cela fasse un peu comme ces enquêtes d'utilité publique où personne ne se déplace. Pourquoi n'y aurait-il pas une « réunion publique », animée par un maire-adjoint, pour présenter un peu ce projet ? Je trouve que cela serait plus efficace.

Monsieur le Maire

Je vais vous répondre sur ces deux points. D'abord, des réunions publiques on en a eu un très grand nombre, il y a eu la balade urbaine en novembre 2016, une réunion publique ici dans cette salle, les réunions de conseils de quartier, les ateliers participatifs, on a donc eu un grand nombre d'occasions. Ne proposons donc pas trop de réunions qui risqueraient, par lassitude des gens, de faire venir très peu de monde et finalement de n'avoir qu'un effet très limité.

Évidemment, pour la présentation du projet Pierre sera là. Il est d'ailleurs dit que les élus, les maires adjoints, le maire, les conseillers municipaux, pourront être présents au moment où les gens passeront. Nous serons donc disponibles pour répondre verbalement aux questions de nos concitoyens, l'année 2018 a été extrêmement dense en termes de présentation du projet.

Monsieur SOUDRY

Je voulais simplement dire, en matière de réunions publiques, qu'on en a déjà eu une qui a présenté l'essentiel du projet. Maintenant, ce ne sont que quelques aménagements qui ne changent pas fondamentalement l'orientation générale qui a déjà été vue, c'est donc mieux de ne présenter uniquement que les variations qui ne nécessitent pas de reprendre tout ce qui a déjà été vu et approuvé.

Monsieur le Maire

Sur la deuxième question, c'est une question de calcul. Sur la part des logements sociaux, il faut reprendre le texte du PLU, il y a deux séances, nous avons voté la mise en compatibilité du PLU, il faut donc reprendre ses dispositions. Et notamment celles de l'OAP qui disent clairement que sur cet espace dit du Cœur de ville, il y aura au moins 30 % de logements sociaux, c'est dit clairement. Vous avez donc la réponse, Monsieur Baraton, même si vous posez souvent la question. Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? Monsieur Dasse.

Monsieur DASSE

Trois questions. La première : nous venons de prendre connaissance de la date de signature du contrat de concession, et je vous en remercie, elle interviendra donc au mois de décembre prochain. Je me permets simplement de faire observer que cette signature interviendra trois mois avant les élections municipales. À partir de là, ne serait-il pas possible, soit d'accélérer cette procédure, soit éventuellement de confier à la prochaine municipalité le soin de désigner le concessionnaire ?

Monsieur le Maire

Mais ce sera nous la prochaine municipalité (*rires*), ce n'est pas la peine de se poser la question.

Monsieur DASSE

On verra bien (*rires*). Deuxième question : je sais que c'est un point un peu sensible, nous en avons parlé en commission des finances, pourrait-on connaître le prix de cession de la propriété privée qui a été rachetée par l'établissement public ad hoc ? Vous nous avez indiqué qu'il y avait une certaine confidentialité s'agissant de cette information, mais il s'agit tout de même d'argent public et par rapport à l'économie générale du projet il peut être intéressant de connaître ce prix.

Troisième question : nous avons noté que la partie du projet située sur le terrain du lycée Corneille, a priori, ne serait pas confiée justement à cet aménageur. Est-ce que l'on pourrait en connaître un peu les raisons ?

Monsieur SOUDRY

Concernant le lycée Corneille, on en a parlé tout à l'heure, tout simplement parce que nous ne sommes pas prêts. Pour cela, il faudrait se mettre d'accord avec la Région sur la délimitation des terrains, parce qu'actuellement ce n'est pas totalement régularisé. Les assiettes qui reviennent à la Région et celles qui reviennent à la ville ne sont pas faites, il faut donc que l'on ait cela, et qu'éventuellement la Région accepte que l'on construise. C'est donc en cours, notamment en discussion avec la rénovation du gymnase Corneille, tout cela se discute mais ce n'est pas mûr. De toute façon, on n'a pas besoin d'un aménageur pour faire cela parce que c'est tout de même très simple, ce sont trois bâtiments le long de la rue, on peut directement confier cela à un promoteur, il n'y a pas de voirie, il n'y a rien à construire. Ce n'est donc pas la peine de retarder tout ce qui va se

passer dans le triangle, c'est pour cela que l'on avance sur ce dernier, et lorsque ce sera mûr on complétera de l'autre côté.

Concernant le prix de la parcelle Sauquet, j'ai dit en commission des finances que ce n'est pas nous qui sommes acquéreurs, il n'y a donc pas connaissance du conseil. C'est une transaction privée qui ne nous regarde pas, en tout cas que nous n'avons pas à communiquer, demandez à l'EPFIF.

Monsieur le Maire

Merci Pierre. Monsieur Baraton.

Monsieur BARATON

Une dernière chose : où en sont les discussions avec le Département concernant l'avenue de la Drionne, puisque dans le projet c'est une partie importante qui sera ramenée à deux fois une voie ?

Monsieur le Maire

Les discussions sont en cours, avec Jean-Christian et Pierre nous avons prévu de voir le Département prochainement. Il y a le double niveau : l'aspect technique de la maîtrise d'ouvrage, et l'aspect financier pour savoir quel sera le portage véritable, si c'est à travers un contrat départemental ou une prise en charge en régie du Département.

Monsieur SOUDRY

Je voulais compléter sur le Département : en tout état de cause, l'aménagement sur la départementale ne sera pas confié à l'aménageur, ce sera fait par nous ou par le Département séparément.

Madame DELAIGUE

C'est juste une petite précision : à la fin de la note, il est question d'une permanence d'un élu « du 4 au 30 mars le cas échéant », qu'est-ce que cela signifie ?

Monsieur le Maire

Cela veut dire qu'en fonction de la demande de nos concitoyens, on assurera, ou pas, une permanence d'élu. Si les gens disent qu'ils viennent, qu'il n'y a personne et qu'ils ont besoin d'explication, on se débrouillera pour qu'il y ait une présence d'élu. S'il n'y a personne, la permanence risque d'être sans objet.

Madame DELAIGUE

Juste un petit complément : est-ce que le dossier de synthèse pourrait également être publié sur le site ?

Monsieur le Maire

C'est prévu, c'est écrit dans l'exposé des motifs : « *Il sera mis à disposition du public en mairie aux heures d'ouverture habituelles, et sur le site Internet de la ville du 4 au 30 mars* ». Ce n'est pas écrit dans la délibération mais cela va de soi. Autre remarque ? Il n'y en a pas d'autres. On prend acte. Merci.

Le projet de Cœur de Ville va entrer prochainement en phase de réalisation après trois années d'études, de concertation et de démarches préparatoires.

Il s'agit d'un projet d'aménagement urbain mixte à dominante résidentielle visant à proposer une gamme de logements de qualité répondant aux besoins locaux, à offrir de nouveaux services, commerces et activités, à réaliser une médiathèque en accompagnant une évolution urbaine respectueuse de l'environnement et du patrimoine paysager.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération en date du 13 juin 2017 par laquelle le Conseil municipal a approuvé le Plan Local d'Urbanisme (PLU), intégrant une orientation d'aménagement et de programmation (OAP) pour le secteur du projet Cœur de Ville,

Vu la déclaration de projet en cours, emportant mise en compatibilité du PLU,

Considérant qu'à la suite d'une consultation autorisée le 16 février 2016 par le Conseil municipal, l'étude de faisabilité du projet a été confiée à un groupement de bureaux d'études agissant en tant qu'assistant à maîtrise d'ouvrage sous la responsabilité de l'agence d'architecture et d'urbanisme DEVILLERS et Associés.

Considérant qu'à l'issue des deux premières phases d'étude ainsi que des démarches effectuées auprès des propriétaires fonciers concernés par le projet (le Département, la Poste, et un propriétaire privé), le périmètre et le programme prévisionnel de l'opération ont pu être précisés ; que l'implantation définitive de la médiathèque a été fixée et un concours d'architectes pour la réalisation de cet équipement et l'aménagement du parvis a été lancé.

Considérant qu'afin d'associer la population à ce projet, concertation et information ont régulièrement accompagné tout le déroulement de l'étude, notamment par l'intermédiaire de l'Agence Ville Ouverte, spécialisée dans ces domaines et membre du groupement d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage, ayant pu conduire les démarches suivantes :

- Balade urbaine et ateliers participatifs
- Recueil de questionnaires
- Réunions publiques, réunions de quartiers et réunions de conseils de quartiers
- Informations régulières à travers articles et dossiers du magazine municipal, présentation et information du projet sur le site de la ville

Considérant qu'il s'agit maintenant de préparer la mise en œuvre de ce projet,

Considérant qu'un dossier de synthèse du projet, intégrant ses dernières évolutions, va être élaboré à cet effet,

Considérant qu'il sera mis à disposition du public en mairie aux heures d'ouverture habituelles et sur le site internet de la ville, avec le cas échéant la présence d'une permanence d'élus du 4 au 30 mars 2019,

Considérant qu'il sera accompagné d'un registre d'observations afin de permettre à chacun d'exprimer ses remarques éventuelles,

Vu l'information donnée aux membres de la Commission Finances et Affaires générales réunie le mercredi 6 février 2018,

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'UNANIMITE des membres présents et représentés,

Prend acte :

- de ce bilan d'étude,
- de la mise à disposition du public d'un dossier de synthèse du projet, accompagné d'un registre d'observations.

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

5. Subventions 2019 aux associations de la ville

Monsieur BOUMENDIL

Chaque année, la ville contribue à l'exercice de la vie associative, notamment en attribuant des subventions de fonctionnement. L'effort en direction des associations se traduit également par des mises à disposition de locaux, le bénéfice de prestations techniques, et un accès aux différents vecteurs de communication. Ces aides marquent la volonté municipale de s'associer à la réussite des initiatives citoyennes et bénévoles menées dans différents secteurs de la vie de la commune. Il est donc proposé aux membres du conseil municipal d'attribuer les subventions aux associations ci-dessous.

Monsieur le Maire

Merci Laurent. Évidemment, on a une série de subventions, c'est le principe et le sens même de ce conseil municipal de février de vous présenter globalement (cela était une demande du conseil municipal) l'ensemble des demandes de subventions et des décisions de subventions. Il peut y avoir des questions ponctuelles par domaines : sport, social, culture, n'hésitez donc pas à poser des questions si toutefois vous en avez.

Monsieur BLANCHARD

Comme d'habitude nous demanderons un vote séparé pour les scouts et guides d'Europe, les deux subventions, on en a déjà débattu suffisamment souvent pour ne pas revenir sur le sujet. D'une manière générale, au total cela fait des sommes très importantes, avec des associations évidemment très importantes. On est souvent revenu sur le football, nous considérons que c'est une association qu'il faut probablement privilégier parce que c'est l'une des seules, en tout état de cause, qui s'adresse notamment aux enfants les plus défavorisés.

Monsieur le Maire

Non, ce n'est pas la seule, je peux vous le dire.

Monsieur BLANCHARD

Ce n'est pas la seule, mais celle-ci en particulier, mais à ce moment-là on pourrait peut-être faire un travail pour valider ce que je dis. On votera donc pour l'ensemble de ces subventions, hormis pour les scouts et guides d'Europe. Simplement, comme d'habitude, cela fait une sorte d'inventaire à la Prévert. On sait bien que vous acceptez de donner des subventions aux gens qui les demandent, mais je ne suis pas sûr que cela fasse une vraie stratégie en matière de subventions des associations.

Monsieur le Maire

Votre remarque est un peu injuste, Monsieur Blanchard, parce que vous nous aviez vous-même demandé de voter ensemble les subventions aux associations ; c'est ce que l'on fait, on vous les présente ensemble. Deuxième remarque : en commission municipale vous avez, par secteur, le sport, le social, la culture, la présentation des stratégies municipales. Lorsque l'on parle de stratégie, il faut tenir compte de chaque association. Nous avons un double travail, d'une part, de mettre en cohérence la politique de subventions aux associations et, d'autre part, nous avons à tenir compte des besoins propres à chaque association. On le voit lorsque l'on passe en revue les différentes demandes, on peut ponctuellement avoir une année un peu plus, ou un peu moins d'ailleurs, il y a des associations qui demandent moins telle année par rapport à l'année précédente. On est donc à la fois dans la politique, le moyen terme, mais aussi extrêmement pragmatique, parce que lorsque vous donnez 270 € à l'association Valentin Haüy qui accompagne des personnes

malvoyantes, il faut savoir très précisément à quoi cela correspond. C'est ce que l'on fait, c'est le rôle des maires-adjoints dans leur domaine de compétence. Autre remarque ? Monsieur Dasse.

Monsieur DASSE

Notre groupe souhaite également un vote séparé s'agissant des scouts d'Europe, pour ce qui nous concerne, nous ne partageons pas en totalité les valeurs de cette organisation, et notamment les difficultés qu'elle a à reconnaître l'égalité hommes – femmes. Du reste, vous constaterez qu'il y a deux demandes de subvention, une pour les garçons et une pour les filles qui ne sont d'ailleurs pas du même montant. Merci.

Monsieur le Maire

Évidemment, ce n'est pas lié au fait qu'il y ait des garçons et des filles, mais au fait qu'il y en ait plus d'un côté et moins de l'autre, c'est tout.

Monsieur DASSE

Peut-être.

Monsieur le Maire

Alors là, je peux vous dire que la subvention à la personne est strictement identique.

Monsieur DASSE

Oui, mais pourquoi distinguer garçons et filles ?

Monsieur le Maire

Ça, c'est le choix des associations, mon cher. On connaît vos positions, les choses sont donc claires. Monsieur Baraton.

Monsieur BARATON

La subvention pour la MJC a légèrement baissé, mais est-ce que l'on pourrait savoir la « subvention » que la ville paie à la fédération des MJC, concernant notamment la rémunération de la directrice, et est-ce qu'elle augmente ou pas ? Parce que ce doit être 80 000 ou 90 000 €, de mémoire.

Madame NAPOLY

Elle est de 87 000 €, en augmentation bien entendu, par rapport aux 84 000 € de base l'an dernier.

Monsieur BARATON

Pourquoi « bien entendu » ?

Madame NAPOLY

Parce qu'ils appliquent les augmentations des bases syndicales, tout simplement, cela correspond à un salaire moyen et les salaires suivent une augmentation.

Monsieur le Maire

Merci Florence. Je vous propose de passer au vote : est-ce qu'il y a des votes contre ? Vous et Monsieur Blanchard, vous votez pratiquement contre les mêmes subventions ? On a donc cinq votes contre les subventions aux scouts, avec Madame Vial. On se comprend et les choses seront enregistrées ainsi dans le PV du conseil. Merci.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les avis favorables, des membres de la commission Finances et Affaires générales et de la commission Vie sociale et Famille réunie le mercredi 6 février 2018 et des membres de la commission Animation de la Ville réunie le jeudi 7 février 2018,

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,

Décide :

1° A l'UNANIMITE des membres présents et représentés,

D'attribuer aux associations de la ville pour l'année 2019, les subventions suivantes :

Nom de l'association	Montants 2019
Aide Scolaire et Alphabétisation (A.S.A)	1 500,00 €
Aïkido Club Cellois	1 406,00 €
Amicale de la Police	200,00 €
Amicale des Sapeurs-pompiers (Beckum)	1 000,00 €
Amicale du personnel communal	39 750,00 €
Amis des animaux cellois	5 000,00 €
APESEB	580,00 €
APME Médiation	3 950,00 €
Apprentis d'Auteuil	350,00 €
Assoc. Sportive 3è Age de La Celle St-Cloud	800,00 €
Association Bébédome / Sèniordome	5 600,00 €
Association Cadres et Emploi (A.C.E.)	170,00 €
Association celloise pour le don de sang bénévole	450,00 €
Association de Jumelages	925,00 €
Association des Scouts et Guides de France / Secteur de la Celle Saint-Cloud (Groupe Lyautey)	390,00 €
Association des Scouts unitaires de France (groupe St Jean BOSCO La celle Saint-Cloud)	1 100,00 €
Association Les Petits Pas du Square (L.A.E. P. de La Celle Saint-Cloud)	1 180,00 €
Association scolaire St Symphorien	175,00 €
Athlétisme Club Cellois	7 800,00 €
Aumonerie des Jeunes	550,00 €
Celle St-Cloud Basket-ball	12 000,00 €
Cellois Handball	14 236,00 €
Cellois Pétanque	1 920,00 €
Cellois/Chesnay Volley-ball	6 188,00 €
CLLAJ de Versailles	1 000,00 €
Club Aquatique Cellois	6 000,00 €
Club Renaissance	1 500,00 €
Club Sportif Cellois Football	29 800,00 €
Comité des œuvres sociales	26 000,00 €
Comité des Yvelines de l'association Valentin Haüy	270,00 €
Conférence éducative (FCPE)	290,00 €

Courses En Fête	7 000,00 €
Croix Rouge (Union locale de La Celle Saint-Cloud)	3 100,00 €
Culture et Bibliothèque Pour Tous	1 735,00 €
Ecole privée Sainte Marie classe de découverte	1 456,00 €
Ecole privée Sainte Marie subvention principale	88 083,17 €
Gymnastique Volontaire Celloise	340,00 €
Hot Frisbee Club Cellois	1 480,00 €
Judo club Cellois	9 554,00 €
Karaté Club Cellois	3 049,00 €
La Celle St-Cloud Gymnastique	52 950,00 €
Les Choucas Cellois (VTT)	1 710,00 €
Mini Wave Groupe (modélisme)	1 900,00 €
MJC	213 363,00 €
Prévention routière	180,00 €
Rugby Cellois Chesnaysien 78	16 100,00 €
Secours Catholique	1 500,00 €
Société St Vincent de Paul : Conférence St Pierre St Paul de La celle Saint-Cloud	600,00 €
Solidarités Nouvelles pour le Logement Yvelines	800,00 €
Souvenir Français	485,00 €
Tennis Club de St-François d'Assise	1 604,00 €
Tennis Club La Celle St-Cloud	14 700,00 €
Tonus	426,00 €
Twirling Bâton La Celle St-Cloud	4 386,00 €
Unafam 78 (Union nationale des familles et amis des personnes malades et/ou handicapées psychiques)	300,00 €
Union Nationale des Combattants	335,00 €
Vitrines celloises	2 500,00 €

2° A la MAJORITE des membres présents et représentés,

Pour : 29

Contre : 5 – M. BARATON, Mme VIAL, M. DASSE, M. BLANCHARD, Mme DELAIGUE

Nom de l'association	Montants 2019
Association Guides et scouts d'Europe (AGSE) 1er MARINE (Garçons)	320,00 €
Association Guides et scouts d'Europe (AGSE) 2ème compagnie (Filles)	190,00 €

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

VI. VIE SOCIALE ET FAMILLE

1. Tarifs du transport Petit Beauregard / Bel Ebat pour l'année scolaire 2019/2020

Monsieur LEFEBURE

La ville a mis en place il y a plusieurs années un transport scolaire qui concerne les enfants résidant au domaine du Petit Beauregard et qui fréquentent le groupe scolaire Henri Dunant. Ce service a été étendu aux enfants résidant à Bel Ebat et au Puits d'Angle, scolarisés dans le même groupe scolaire depuis septembre 2015. À ce jour, ce sont 44 enfants qui bénéficient de ce transport, 26 du domaine du Petit Beauregard et 18 de la résidence de Bel Ebat. La participation des familles est facturée mensuellement, de septembre à juin, et forfaitairement. Ce forfait est calculé sur la base d'un prix jour multiplié par le nombre de jours d'école sur l'année, et divisée par 10. Pour rappel, les tarifs pratiqués pour l'année 2018 – 2019 étaient de 1,36 € par trajet et par enfant, pour une utilisation partielle matin ou soir et un à deux jours par semaine, aujourd'hui c'est 1,38 € ; 2,00 € par jour et par enfant pour une utilisation complète, aujourd'hui c'est 2,03 € ; et 1 € par jour et par enfant à partir du deuxième enfant en utilisation complète, et aujourd'hui c'est 1,02 €. Il est demandé aux membres du conseil municipal de fixer, pour l'année 2019 – 2020, le tarif de ce transport.

Monsieur le Maire

Merci Georges. Est-ce qu'il y a des questions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix : est-ce qu'il y a des votes contre ? Deux. Abstentions ? C'est donc approuvé, merci.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il y a lieu de fixer les tarifs 2019-2020 pour le circuit spécial 126-2,

Vu l'avis favorable émis par les membres de la Commission Vie Sociale et Famille réunis le 6 février 2019,

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré,

A la MAJORITE des membres présents et représentés,

Pour : 32

Contre : 2 – M. BLANCHARD, Mme DELAIGUE

Décide :

De fixer pour l'année 2019-2020, les tarifs de ce transport à :

Trajets	Tarifs 2019/2020
Par trajet et par enfant pour une utilisation partielle (matin ou soir ou un ou deux jours par semaine)	1.38€
Par jour et par enfant pour une utilisation complète (matin et soir, lundi, mardi, jeudi, vendredi en période scolaire)	2.03€
Par jour et par enfant à partir du 2 ^{ème} enfant de la même famille en utilisation complète	1.02€

De facturer la participation des familles forfaitairement sur la base d'un prix jour multiplié par le nombre de jour d'école (lundi, mardi, jeudi, vendredi) sur l'année et divisé par 10 (septembre à juin) pour une utilisation complète.

D'appliquer ces tarifs à partir du 1^{er} septembre 2019.

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

Madame TRINIAC

Juste un petit commentaire pour souligner, grâce au travail qui avait été fait il y a deux ans, la justesse de l'initiative de l'avoir ouvert à la résidence de Bel Ebat, puisque l'on voit maintenant que l'on en a de plus en plus de cette résidence et que l'on arrivera peut-être un jour à un équilibre entre les deux résidences.

Monsieur le Maire

Absolument, merci Sophie.

2. Tarifs des activités périscolaires 2019/2020**Madame DOMINICI**

Les inscriptions aux activités périscolaires et extrascolaires de la rentrée prochaine auront lieu au mois de mars de cette année. Chaque année à cette période le conseil municipal délibère et arrête les pleins tarifs applicables à ces activités pour la rentrée scolaire suivante, ce qui permet aux familles de disposer de l'ensemble des tarifs avant les inscriptions. Le CCAS, quant à lui, arrête les tarifs dégressifs applicables à l'ensemble des 14 tranches des quotients familiaux dans le cadre de la politique sociale Famille Plus. Les pleins tarifs présentés ci-dessous s'appliquent uniquement aux familles dont le quotient familial dépasse 2 644 € par mois. Toutes les autres familles bénéficient des tarifs dégressifs de la politique sociale Famille Plus. Il est demandé aux membres du conseil municipal d'adopter ces tarifs pleins pour l'année scolaire 2019 – 2020, à partir du 2 septembre de la rentrée scolaire de cette année.

Monsieur le Maire

Merci Birgit. Est-ce qu'il y a des questions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix : des votes contre ? Deux. Abstentions ? C'est donc approuvé.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'action sociale et des familles,

Vu la dernière révision des tarifs extrascolaires et périscolaires en date du 06 mars 2018

Vu l'avis favorable émis par la Commission Vie Sociale et Famille lors de sa séance du 06 février 2019,

Considérant que l'augmentation des tarifs est d'environ 1,5%, compte tenu des arrondis,

Considérant que le Conseil d'administration du C.C.A.S. est invité à fixer les tarifs dégressifs correspondant aux nouveaux tarifs pleins ci-dessous, au titre de la politique tarifaire familiale et sociale "Famille plus",

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

A la MAJORITE des membres présents et représentés,

Pour : 32

Contre : 2 – M. BLANCHARD, Mme DELAIGUE

Décide d'adopter les tarifs pleins des activités périscolaires et extrascolaires ci-dessous, pour l'année scolaire 2019/2020, à partir du 02 septembre 2019 :

Activités :	Tarifs 2019 :2020
Accueils de loisirs	
Tarif Journalier (mercredis et vacances scolaires)	28,77 €
Présence sans inscription	39,42 €
Accueil avec panier repas	26,59 €
<u>Tarif mercredi 1/2 journée</u>	20,70 €
Présence sans inscription	27,80 €
Accueil avec panier repas	18,52 €
Pénalité de retard en accueil de loisirs	10,30 €
Participation nuitées	16,50 €
Accueils périscolaires	
Accueils du matin	
Tarif horaire	2,02 €
Présence occasionnelle	3,12 €
Présence sans inscription	7,16 €
Accueils du soir maternels	
Tarif horaire (16h 30- 17h 30/17h 30-18h 30)	2,55 €
Présence occasionnelle (taux horaire)	2,86 €
Présence sans inscription (taux horaire)	12,95 €
Accueils du soir élémentaires	
16h 30- 18h 00	2,86 €
16h 30- 18h 30	3,82 €
Présence occasionnelle (taux horaire)	2,17 €
Présence sans inscription (taux horaire)	11,83 €

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

3. Modification du règlement intérieur pour les activités périscolaires, cantine, accueils du matin et du soir, accueil du mercredi

Madame TRINIAC

En vue de rendre plus lisible aux familles le règlement des inscriptions péris et extrascolaires, et surtout afin de mieux anticiper les besoins d'accueil et d'y répondre favorablement aux familles, il a été décidé de modifier et d'harmoniser le règlement intérieur pour les activités périscolaires et extrascolaires : cantine, accueils du matin et du soir, accueil du mercredi, et d'établir un document unique pour tous ces accueils. Nous avons travaillé essentiellement sur quatre items qui sont vraiment modifiés et que les familles auront à lire avant les inscriptions du mois de mars :

- Les inscriptions, c'est-à-dire qu'aujourd'hui au mois de mars, les parents feront ce que l'on appelle une pré-inscription sur leurs besoins pour la rentrée prochaine. Au mois de juin on va leur demander de confirmer ces pré-inscriptions qui deviendront donc des inscriptions, ce qui va les engager en tous les cas financièrement sur le mois de septembre. C'est-à-dire qu'en fonction des demandes confirmées au mois de juin, nous établirons un échéancier sur 10

mois, de septembre à juin, et les familles s'engageront donc financièrement et paieront fin septembre ce qu'ils auront réservé au mois de juin. Pour autant, on leur laisse la possibilité, sur les quinze premiers jours de septembre jusqu'à la journée des associations, de modifier ces inscriptions, puisqu'après on sait bien qu'en fonction des activités ou des emplois du temps des grands frères et grandes sœurs, il peut y avoir des modifications apportées. En tout cas, ces modifications ne seront prises en compte financièrement que sur la facture qui arrivera fin octobre. Sur les inscriptions et les modalités de paiement, voilà les grands changements ;

- On a également travaillé sur un autre item que sont les critères de priorité et que je vous invite à regarder. On donnera priorité à la famille monoparentale dont le parent travaille, ou est en recherche d'emploi ou en formation professionnelle. Ensuite, les familles dont les deux parents travaillent, ou sont en recherche d'emploi ou en formation professionnelle. Enfin, les familles dont un seul des parents travaille, ou est en recherche d'emploi ou en formation professionnelle. Ça, ce sont des critères qui n'existaient pas jusqu'à présent et que nous mettons en place ;
- Nous avons également harmonisé les annulations. Il y avait des annulations différentes pour le mercredi et la restauration scolaire, et pas d'annulation possible, par exemple, pour les accueils du matin et du soir. Toutes ces activités seront annulables, avec un délai de 15 jours avant l'activité. Je vous ai parlé de la facturation parce que maintenant nous ferons un échéancier, qui sera régularisé au mois d'octobre s'il y a des modifications début septembre ;
- Nous avons également avancé la date du dossier Famille Plus. On demandait aux familles de le rendre avant la fin du mois de décembre pour une application en janvier, nous l'avons donc ramenée à fin septembre pour une application sur l'année. Sachant que s'il y a des modifications qui apparaissent dans l'année, importantes pour la famille, elles seront prises en compte en cours d'année.

Le règlement sera disponible sur le site pour les familles dès validation après le conseil municipal.

Monsieur le Maire

Merci beaucoup Sophie. Est-ce qu'il y a des questions ? Monsieur Blanchard.

Monsieur BLANCHARD

Pré-inscriptions et inscriptions, c'est très bien que ce soit organisé suffisamment en amont. Simplement, que se passe-t-il pour les familles qui déménagent, soit qui arrivent à La Celle-Saint-Cloud, soit qui la quittent ? Ce peuvent être des choses qui se passent très rapidement et en dehors des délais.

Madame TRINIAC

Pour les familles qui quittent la ville, nous leur demandons de nous prévenir s'il y a eu des inscriptions, ce qui n'est pas toujours le cas. Concernant les nouveaux arrivants, on réserve toujours un quota de places, on ne peut pas savoir exactement, sur nos activités pour la rentrée, pour ceux qui arriveraient après le mois de mars et qui n'auraient pas pu faire de pré-inscriptions.

Monsieur le Maire

Merci beaucoup Sophie. D'autres remarques ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix : des votes contre ? Abstentions ? C'est donc approuvé.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'action sociale et des familles,

Vu l'avis favorable émis par la Commission Vie Sociale et Famille lors de sa séance du 6 février 2019,

Considérant la nécessité de mieux anticiper les besoins d'accueil,

Considérant le besoin d'harmoniser les règlements intérieurs des activités périscolaires et extra-scolaire,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'UNANIMITE des membres présents et représentés,

Décide

L'adoption du règlement intérieur unique pour les activités périscolaires et extrascolaires ci-annexé.

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

4. Tarifs restauration scolaire 2019/2020

Madame MARADEIX

Comme chaque année, le conseil municipal arrête les tarifs concernant la restauration scolaire. Le CCAS arrête, quant à lui, les tarifs dégressifs applicables aux 14 tranches de quotients familiaux dans le cadre du dispositif de la carte Famille Plus. Ainsi, les pleins tarifs qui vous sont présentés s'appliquent uniquement aux familles dont le quotient familial dépasse 2 644 € par mois, toutes les autres familles bénéficiant de tarifs dégressifs. Les tarifs de la restauration scolaire pour l'année 2018 – 2019 sont énoncés ci-dessous, et il est donc proposé aux membres du conseil municipal d'adopter de nouveaux tarifs de la restauration scolaire proposés pour l'année 2019 – 2020.

Monsieur le Maire

Merci Anne-Sophie. Est-ce qu'il y a des remarques ou des questions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix : des votes contre ? Deux. Abstentions ? C'est donc approuvé.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'action sociale et des familles,

Vu l'avis favorable émis par les membres de la Commission Vie Sociale et Famille, réunis le 6 février 2019,

Vu la dernière révision des tarifs en date du 6 mars 2018,

Considérant qu'il y a lieu de réviser les tarifs pleins des repas scolaires pour la saison 2019/2020,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A la MAJORITE des membres présents et représentés,

Pour : 32

Contre : 2 – M. BLANCHARD, Mme DELAIGUE

Décide :

De fixer les tarifs 2019/2020 pour la restauration scolaire, comme indiqué selon le tableau ci-dessous, à compter du 2 septembre 2019 :

Restauration scolaire :	Tarifs 2019/2020
Repas Enfants Cellois et enfants fréquentant les CLIS	5,41 €
Repas Enfants hors commune pour les familles ayant un quotient familial inférieur à 793,21 € (tranche 1 du barème)	6,48 €
Repas Enfants hors commune pour les familles ayant un quotient familial égal ou supérieur à 793,21 € (tranche 1 du barème)	8,36 €
Repas enfants Bougivalais hors commune pour les familles ayant un quotient familial inférieur à 793,21 € (tranche 1 du barème) sous réserve du renouvellement de la convention actuelle nous liant avec la ville de Bougival qui prévoit une participation de 2€ par enfant/par repas	4,48 €
Repas enfants Bougivalais hors commune pour les familles ayant un quotient familial égal ou supérieur à 793,21 € (tranche 1 du barème) sous réserve du renouvellement de la convention actuelle nous liant avec la ville de Bougival qui prévoit une participation de 2€ par enfant/par repas	6,36 €
Tarif hors abonnement	10,77 €
Accueil des enfants allergiques	2,17 €
Repas enseignants (indice inférieur à 465)	5,23 €
Repas enseignants (indice supérieur à 465)	6,59 €

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

VII. ANIMATION DE LA VILLE

1. Autorisation de lancement de consultation et de signature pour les marchés du magazine municipal et du guide pratique (Régie publicitaire et impression)

Monsieur LEFEBURE

Dans le cadre du renouvellement du marché pour la régie publicitaire, commercialisation de l'espace publicitaire, et pour l'impression du magazine, il a été décidé de procéder à un appel d'offres ouvert ayant pour objet la régie publicitaire, commercialisation de l'espace publicitaire et l'impression du magazine municipal de La Celle-Saint-Cloud « Cellois infos ». La commercialisation de l'espace publicitaire et l'impression du guide pratique municipal ont été intégrés à cet appel d'offres, les prestations demandées étant les mêmes.

Concernant le magazine municipal, 11 numéros de Cellois infos sont actuellement édités par an, sachant que le numéro de l'été est un numéro double. Chacun des numéros est édité à 11 500 exemplaires et distribué dans l'ensemble des boîtes aux lettres de la ville. La direction de la communication de la ville de La Celle-Saint-Cloud assure la conception graphique et la réalisation pré-presse du magazine, à l'exception des pages publicitaires. À toutes les étapes de la réalisation, elle décide des moyens techniques à mettre en œuvre.

Concernant le guide pratique, un numéro du guide pratique est édité par an. Il est édité à 10 500 exemplaires et distribué dans l'ensemble des boîtes aux lettres de la ville. La direction de la communication de la ville de La Celle-Saint-Cloud assure la conception graphique et la réalisation pré-presse du magazine, à l'exception des pages publicitaires. À toutes les étapes de la réalisation, elle décide des moyens techniques à mettre en œuvre.

Concernant le marché, ce marché sera lancé selon la procédure d'appel d'offres ouvert, au terme de laquelle la commission d'appel d'offres attribuera le marché à l'offre économiquement la plus

avantageuse pour chaque lot. Le marché est conclu pour une durée d'un an à compter de sa date de notification, et pourra être reconduit tacitement deux fois pour une même durée. Chacun des lots fait l'objet d'un marché séparé, les candidats peuvent présenter une offre pour un ou plusieurs lots. Le marché comprend donc deux lots :

- Lot n°1 : régie publicitaire du magazine et du guide. Le montant de la recette est calculé sur le chiffre d'affaires minimum sur lequel le titulaire s'engagera, il sera pondéré par le pourcentage indiqué par le candidat dans son offre. Montant annuel estimé : 73 500 € HT ;
- Lot n°2 : impression du magazine et du guide. Montant annuel maximum : 36 500 € HT.

Il est demandé aux membres du conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à lancer un appel d'offres ouvert sur le fondement des dispositions réglementaires en matière de marchés publics, et à signer les marchés à intervenir.

Monsieur le Maire

Merci Georges. Est-ce qu'il y a des questions ? Marie-Pierre Delaigue.

Madame DELAIGUE

Juste une précision : est-ce que j'ai bien lu ? Il y a 1 000 exemplaires de moins du guide pratique que du magazine.

Madame NAPOLY

Oui, mais ce n'est pas le cas.

Monsieur le Maire

C'est 11 500 alors ? C'est une erreur, merci de l'avoir fait remarquer. D'autres remarques ? Il n'y en a pas. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Abstentions ? C'est approuvé, merci.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Considérant la nécessité de lancer un marché pour la régie publicitaire (commercialisation de l'espace publicitaire) du magazine et du guide de la ville et pour l'impression du magazine et du guide de la ville, il est décidé de lancer un appel d'offres ouvert comme le prévoit la réglementation en matière de marchés publics,

Considérant qu'il est prévu que ce marché soit conclu pour une durée d'un an renouvelable tacitement 2 fois pour une même durée,

Considérant que ce marché sera composé de deux lots :

- Lot 1 : Régie publicitaire (commercialisation de l'espace publicitaire) du magazine et du guide
- Lot 2 : Impression du magazine et du guide

Le montant total prévisionnel annuel est de 110 000 € HT,

Considérant que le résultat du jugement des offres par lots sera présenté en commission d'appel d'offres chargée d'attribuer le marché aux sociétés ayant présenté les offres économiquement les plus avantageuses après analyse conformément aux critères indiqués dans le règlement de la consultation.

Le Conseil municipal
Après en avoir délibéré,

A l'UNANIMITE des membres présents et représentés,

Décide:

D'autoriser Monsieur le Maire à lancer la procédure d'appel d'offres ouvert pour les marchés du magazine municipal et du guide pratique (régie publicitaire et impression).

D'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés correspondants avec les sociétés ayant les offres économiquement les plus avantageuses pour chaque lot, après analyse des offres et attribution par la Commission d'Appel d'offres, et de signer les avenants à intervenir dans la limite de 15% du montant du marché.

Dit que la dépense sera inscrite aux budgets primitifs durant la durée du marché.

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

2. Renouvellement de la convention entre la ville de La Celle-Saint-Cloud et la MJC Maison pour Tous

Madame NAPOLY

Je n'ai pas besoin de vous présenter la MJC, association loi de 1901, qui est à la fois un lieu de pratique d'activités culturelles, qui accueille environ 600 adhérents en ce moment ; c'est un lieu de vie et de diffusion. La dernière assemblée générale est assez récente, elle a été l'occasion de présenter le rapport d'activité de l'association qui a proposé sur la saison précédente 108 événements. C'est pour vous donner une idée parce qu'on ne se rend pas tous les jours compte de ce que fait la MJC. Dans ces 108 événements, 10 expositions, 27 spectacles tous publics, 10 animations, 3 spectacles jeunes publics, 2 spectacles scolaires, 10 spectacles de fin d'année, 6 manifestations en extérieur, 6 manifestations de partenaires accueillis, 22 stages, 12 résidences. Et de très nombreux partenariats, soit avec d'autres structures culturelles de la région, soit avec des associations sociales comme la SED, le CMP Charcot ou le CPEA, ou encore, bien évidemment, avec nos écoles, le Carré des Arts et encore avec toutes sortes d'autres partenaires, par exemple cette année, la résidence Élysées 2. Cela pour dire qu'elle rayonne vraiment sur l'ensemble de la ville. C'est aussi un lieu ressource de l'action culturelle, puisqu'elle met aussi en place des partenariats avec les écoles, les collèges, elle participe activement à l'ensemble des manifestations de la ville. Mais tout cela, vous le savez.

Chaque année, nous contractualisons avec la MJC, par le biais d'une convention que nous ne modifions pas dans son corps puisqu'elle convient toujours, qui a essentiellement pour objectif de rappeler les objectifs du partenariat avec la ville : animation de la ville en direction de l'ensemble de la population, et prioritairement de la jeunesse. Cette convention prévoit également des modalités de contrôle de l'action de la MJC par la ville, à la fois présentation des comptes et de l'activité de l'association lors de rencontres annuelles formelles, et bien évidemment beaucoup plus fréquentes d'une manière informelle.

On vous propose donc de renouveler cette convention avec la MJC pour une durée de deux ans.

Monsieur le Maire

Merci Florence. Est-ce qu'il y a des questions ? Marie-Pierre Delaigue.

Madame DELAIGUE

Au-delà de ce constat, j'aurais tout de même aimé signaler que la salle de spectacle dans laquelle je me retrouve aussi assez souvent peut s'avérer quelquefois très étroite. J'ai assisté samedi soir à

un spectacle où on s'est tous retrouvés debout, les deux tiers assis par terre et les autres sur le côté. Cela s'explique évidemment, mais en même temps ce n'est tout de même pas très idéal. Cela nous ramène à ce que nous disions au tout début, à savoir que cette construction de la MJC avait peut-être aussi été un peu étroite. Merci.

Madame NAPOLY

Certes, la salle n'est pas immense, mais finalement elle est tout de même complémentaire avec le théâtre. Cela permet tout de même d'avoir, à la fois cet espace-là et le théâtre. Concernant le spectacle de samedi, c'était la première fois, c'était une présentation par les élèves des écoles des différentes classes de danse de la MJC et du Carré des Arts. Une sorte de confrontation animée avec les musiciens du Carré des Arts, en milieu de parcours de leur année d'activité, ce que nous n'avons jamais fait et ce qui avait été souhaité par le Carré des Arts pour reprendre un peu le cursus des danseurs, pour leur fixer des objectifs en cours d'année et ne pas être uniquement sur l'objectif gala de la fin. On arrive jamais à avoir les jeunes, et c'est sur ce type d'évènement que l'on réussit à les voir, parce que les danseurs font venir leurs amis, leurs relations. Cela a très bien marché, et s'ils le refont l'année prochaine on le fera au théâtre.

Monsieur le Maire

Lorsque tu dis « au théâtre », c'est dans la salle de théâtre ou ici ?

Madame NAPOLY

Oui, dans la salle de théâtre.

Monsieur le Maire

Parce qu'il y a eu aussi le jazz dans cette salle-là. En réalité, nous avons tout de même pas mal de salles, et des salles assez grandes. Florence cite le théâtre, il y a aussi la salle du conseil municipal qui a été utilisée un dimanche il y a une quinzaine de jours pour une après-midi de jazz et de danse d'ailleurs, la salle était bien remplie. On a d'autres salles, à terme il pourrait y avoir la salle attenante à la médiathèque. J'en profite pour vous dire également que l'on réfléchit à une rénovation, ou en tout cas une sorte de relookage un peu consistant de la salle Caravelle, qui est tout de même à notre disposition et qui est grande. Nous avons eu des sujets compliqués à gérer, on avance Monsieur Blanchard. On a donc des salles, la question est de les mutualiser et de les utiliser le mieux possible, on n'a pas de salle dédiée. Il fut un temps où la salle du conseil était dédiée aux conseils municipaux, il ne pouvait pas y avoir autre chose qu'un conseil municipal dans la salle du conseil municipal. On peut faire des conférences, on peut même danser, on peut faire plein de choses, des concerts, des marchés, les après-midi Cell'Bleue.

Autre question ou remarque ? Il n'y en a pas d'autres. Je mets aux voix : est-ce qu'il y a des votes contre ? Abstentions ? C'est donc approuvé, merci pour la MJC.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que la MJC - Maison pour tous joue un rôle primordial dans l'animation culturelle de la Ville,

Vu la convention d'objectifs et de moyens signée en 2017 pour deux ans avec la MJC Maison pour tous,

Considérant qu'il convient de la renouveler,

Vu le nouveau projet de convention,

Vu l'avis favorable des membres de la Commission d'Animation de la Ville réunie le jeudi 7 février 2019,

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'UNANIMITE des membres présents et représentés,

Décide

D'autoriser Monsieur le Maire à :

- donner son accord pour le renouvellement de la convention pour une durée de 2 ans.
- signer la convention avec la MJC - Maison pour tous,

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

VIII. AMENAGEMENT ET PATRIMOINE

1. Groupe scolaire Pasteur : déclaration préalable et autorisation de travaux aménagement de blocs sanitaires et accessibilité

Monsieur TEYSSIER

L'école élémentaire Pasteur est équipée de sanitaires extérieurs vétustes et inadaptés (rappelons-nous que c'est un établissement qui date des années 1930) qui scindent la cour de récréation en deux et réduisent l'espace extérieur pour les enfants. Il a été décidé de démolir cet ensemble et de réaménager les espaces extérieurs, de créer des nouveaux blocs sanitaires et de fermer les préaux. En lien avec les utilisateurs, une étude a été lancée pour créer de nouveaux espaces sanitaires, des espaces polyvalents et pour aménager les espaces extérieurs. La restructuration prévoit également l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite de l'ensemble des locaux au rez-de-chaussée par la création d'une rampe, le déplacement de la loge avec la création de contrôles d'accès. Ce programme sera réalisé par tranches, ces aménagements permettront également une réfection complète des réseaux, et apporteront des améliorations en termes d'économie d'énergie. Ce projet nécessite le dépôt d'une déclaration préalable et d'une autorisation de travaux. Il est demandé aux membres du conseil municipal, dans le cadre de ce programme de réaménagement, d'autoriser Monsieur le Maire à déposer le dossier de déclaration préalable et d'autorisation de travaux qui seront instruits par le service urbanisme.

Monsieur le Maire

Merci Jean-Claude. Est-ce qu'il y a des questions ? Monsieur Baraton.

Monsieur BARATON

En commission on a demandé le coût des travaux, parce qu'on ne sait pas du tout si cela va être 200 000, 300 000, 1 million. Et la deuxième question, c'est un problème d'urbanisme mais apparemment cela a l'air d'être réglé : puisque les préaux sont sous le bâtiment du collège, le sol du préau appartient toujours à la ville, partie qui ne sera pas touchée dans la rénovation. Je voulais savoir, d'un point de vue urbanistique, comment cela se passe.

Monsieur le Maire

C'est le fond qui l'emporte.

Monsieur TEYSSIER

Sur les financements, une première tranche est prévue pour 2019 d'un montant de 200 000 €, c'est celle qui avait été arrêtée dans le budget au mois de décembre. Il y aura une deuxième tranche en

2020. Pourquoi cela se fait-il en deux tranches ? Parce qu'il n'est pas question de démolir et de reconstruire en simultané, matériellement on ne peut le faire que pendant les vacances scolaires, lesquelles sont limitées aux mois de juillet et août. La première tranche en 2019 va concerner la création de sanitaires en rez-de-chaussée sur les deux extrémités et on commencera à aménager le préau. Lorsque cette phase-là sera terminée, c'est-à-dire l'année suivante, on pourra effectivement démolir l'ensemble des sanitaires existants de façon à pouvoir récupérer l'ensemble de la cour.

Monsieur BARATON

Oui, mais comme c'est un marché phasé, il serait bon d'en connaître le coût total. Parce que là vous dites 200 000 €, mais il y a aussi la réhabilitation de l'ancien local de la loge, 200 000 € ce ne sera donc pas la moitié du marché.

Monsieur TEYSSIER

Ce sera à peu près la moitié du marché, on va regarder mais on a tout de même fait des estimations.

Monsieur le Maire

Un marché doit correspondre à une opération ayant une cohérence, on va donc regarder cela de très près. Autre remarque ? Merci. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? C'est donc approuvé, merci.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'urbanisme,

Vu l'avis favorable émis par les membres de la Commission Aménagement et Patrimoine qui s'est réunie le 06 février 2019,

Considérant l'état de vétusté des sanitaires, il est nécessaire de procéder à la rénovation et à la création de nouveaux espaces au sein de l'école élémentaire Pasteur permettant un meilleur accueil des élèves y compris les personnes en situation d' handicap,

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré

A l'UNANIMITE des membres présents et représentés,

Décide :

D'autoriser Monsieur le Maire :

- à déposer une déclaration préalable et une autorisation de travaux qui seront instruites par le service Urbanisme,

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

2. Appel d'offres marché de service maintenance et exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux et de la piscine Corneille et traitement d'eau des bassins (3 lots)

Monsieur TEYSSIER

Le précédent marché conclu pour assurer la maintenance et l'exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux et le traitement de l'eau des bassins de la piscine prendra fin prochainement. Il est donc nécessaire de procéder au lancement d'un nouveau marché selon la procédure de l'appel d'offres, conformément à l'ordonnance et au décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics. Le marché sera lancé à prix mixte forfaitaire pour les trois lots, et à bons de commande pour les travaux des trois lots. Le nouveau marché sera composé de trois lots :

- Le premier intitulé « installations thermiques des bâtiments communaux », c'est-à-dire tous les bâtiments hors piscines ;
- Le second lot « installations thermiques et aérauliques de la piscine Corneille » ;
- Le troisième lot « traitement de l'eau des bassins de la piscine Corneille ».

La durée maximale de ce marché ne pourra excéder quatre ans, il sera d'abord conclu pour une année puis renouvelable trois fois au maximum. L'échéance du premier lot est au 20 juillet 2019, celle des lots 2 et 3 au 19 septembre 2019, afin de prévoir la passation de marché lors de la vidange automnale de la piscine.

Le montant estimatif global de ce marché est de 1 233 000 € HT. Le lot 1 est estimé à 340 000 € HT pour les quatre ans. Le lot 2 est estimé à 65 000 € HT pour les quatre ans. Le lot 3 est estimé à 348 000 € HT pour les quatre ans. Le montant des travaux pour les trois lots est estimé à 480 000 € HT pour les quatre ans.

Il est demandé aux membres du conseil municipal de se prononcer sur l'autorisation à donner à Monsieur le Maire de lancer une consultation pour la passation de ce marché, et de signer, pour chaque lot, le marché avec la société présentant l'offre économiquement la plus avantageuse et des éventuels avenants.

Monsieur le Maire

Merci Jean-Claude. Est-ce qu'il y a des questions ? Monsieur Baraton.

Monsieur BARATON

Oui parce qu'en commission il y avait une ambiguïté sur l'histoire des quatre ans. Là, on est bien d'accord, le 1 233 000 € c'est pour les quatre ans ?

Monsieur TEYSSIER

Oui, pour quatre ans.

Monsieur BARATON

C'est-à-dire que ça fait environ 300 000 € par an. D'accord.

Monsieur TEYSSIER

Si on renouvelle sur les trois années suivantes.

Monsieur BARATON

Parce qu'il y avait une ambiguïté à la commission, on ne savait plus très bien si c'était par an ou pour quatre ans.

Monsieur le Maire

C'est bien sur quatre ans. Autre question ? Il n'y en a pas. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Abstentions ? C'est donc approuvé, merci.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics,

Considérant que le précédent marché conclu pour assurer la maintenance et l'exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux et le traitement de l'eau des bassins de la piscine prendra fin prochainement,

Considérant qu'il est donc nécessaire de procéder au lancement d'un nouveau marché selon la procédure de l'appel d'offres,

Considérant que le marché sera lancé à prix mixtes, forfaitaires pour les trois lots et à bons de commandes pour les travaux des trois lots,

Considérant que le nouveau marché sera composé de trois lots ; le premier intitulé « installations thermiques des bâtiments communaux », le second lot « installations thermiques et aérauliques de la piscine Corneille » et le troisième lot « traitement de l'eau des bassins de la piscine Corneille », que la durée maximale de ce marché ne pourra excéder quatre ans, qu'il sera d'abord conclu pour une année puis renouvelable trois fois au maximum,

Considérant que l'échéance du premier lot est au 20 juillet 2019, celle des lots 2 et 3 au 19 septembre 2019, afin de prévoir la passation de marché lors de la vidange automnale de la piscine,

Considérant que le montant estimatif global de ce marché est de 1 233 000 € HT. Le lot 1 est estimé à 340 000 € HT pour les quatre ans. Le lot 2 est estimé à 65 000 € HT pour les quatre ans. Le lot 3 est estimé à 348 000 € HT pour les quatre ans. Le montant des travaux pour les trois lots est estimé à 480 000 € HT pour les quatre ans,

Vu l'avis favorable émis par les membres de la Commission Aménagement et Patrimoine qui s'est réunie le 6 février 2019,

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,
A l'UNANIMITE des membres présents et représentés,

Décide :

D'autoriser Monsieur le Maire à lancer un appel d'offres ouvert pour la maintenance et l'exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux, de la piscine Corneille et le traitement d'eau des bassins de la piscine Corneille et de signer, pour chaque lot, le marché avec la société présentant l'offre économiquement la plus avantageuse et des éventuels avenants.

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

3. Rénovation du complexe Omnisport Evolutif Couvert : marché de travaux pour la création de vestiaires et de sanitaires et autorisation de travaux

Monsieur TEYSSIER

Là, on est dans la suite logique du plan d'action qui a été établi dans le cadre du schéma directeur des équipements sportifs. Je rappelle tout de même qu'il y a déjà un certain nombre de choses qui ont été réalisées : le terrain synthétique, en cours et presque terminée la rénovation et l'amélioration de la piscine, le terrain de Bauffremont, l'éclairage du terrain de tennis, et la création de vestiaires d'athlétisme. Pour l'instant, le montant des engagements est très supérieur à 1 million d'euros. On continue donc ce plan d'action sur ce schéma directeur, avec la refonte fonctionnelle des vestiaires du COSEC ; il s'agit essentiellement de la première tranche. Cela va également être fait en deux tranches parce que le COSEC ne va être pratiquement disponible pour les travaux que sur deux mois également, c'est-à-dire juillet et août. Il faut que les activités sportives puissent redémarrer dès le mois de septembre.

La première phase va consister d'abord à créer des toilettes et des vestiaires sur une partie à laquelle il en manquait en particulier, à la limite des salles et de la gymnastique. Ensuite, la deuxième phase sera la démolition de l'existant sur le centre du COSEC, et la création d'un complément de vestiaires et de sanitaires. J'insiste énormément sur le problème des sanitaires, lorsque l'on regarde le nombre de personnes qui passent dans ce gymnase, il y a en tout et pour tout (mais ce n'est pas récent, c'est la création de ce système de COSEC, c'était comme cela à l'origine) deux toilettes, alors qu'il peut y avoir en simultané 300 à 400 personnes sur le site ; c'est donc vraiment très insuffisant. En termes de vestiaires, si l'on veut bien pouvoir séparer les filles et les garçons, les petits et les grands, on manque effectivement de vestiaires ; c'est donc l'objet de cette rénovation.

Dans le cadre du schéma directeur des équipements sportifs et des travaux, il est décidé d'engager un important programme de rénovation. Pour faire suite à l'audit réalisé sur le complexe Omnisport Evolutif Couvert, COSEC, qui a mis en avant de nombreux dysfonctionnements et des carences importantes en vestiaires, douches et sanitaires, la ville a réalisé une étude technique et prévoit la réalisation de travaux sur deux exercices budgétaires. Le programme des travaux de rénovation prévu sur le gymnase a pour but de faciliter et d'améliorer la pratique des différentes disciplines sportives proposées, en augmentant et en restructurant l'ensemble des vestiaires, douches, sanitaires et bureaux en améliorant l'accès aux personnes en situation de handicap. Cette première tranche est estimée à 400 000 €. Il est demandé aux membres du conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire de lancer la procédure de marché à procédure adaptée, de signer les marchés des éventuels avenants, et de déposer le dossier d'autorisation de travaux qui sera instruit par le service urbanisme pour la rénovation du COSEC.

Monsieur le Maire

Il est évident, Jean-Claude, que tout cela devra être parfaitement en ligne avec les règles de marchés publics.

Monsieur TEYSSIER

Absolument.

Monsieur BARATON

On s'est étonné du montant faramineux de 800 000 €, mais dans la délibération on parle maintenant d'un million d'euros. En deux ans, mais on est passé en quinze jours de 800 000 € à 1 million d'euros, je m'étonne donc tout de même puisqu'à la commission on avait parlé de deux fois 400 000 €. Il y a donc 200 000 € en quinze jours, je trouve que cela fait une forte augmentation.

Monsieur TEYSSIER

C'est année il n'est pas budgété à 1 million d'euros mais 400 000 € sur cette phase-là. On envisage que l'ensemble fera peut-être 1 million d'euros, pour l'instant c'est budgété sur la première tranche, c'est-à-dire sur 2019 pour 400 000 €.

Monsieur BARATON

J'espère que l'on va commencer par l'assainissement puisque c'est le gros problème, mais c'est tout de même un montant colossal.

Monsieur TEYSSIER

Pour l'instant on est sur la première tranche à 400 000 €, une deuxième tranche du même montant était prévue. Cela a été annoncé à 1 million d'euros, tout simplement pour éviter, s'il y avait quoi que ce soit, de repasser des marchés. Mais actuellement on ne vote que sur une première tranche qui est d'un montant de 400 000 €.

Monsieur BARATON

Non, ce n'est pas le vote qui est proposé, c'est 1 million d'euros.

Monsieur TEYSSIER

Cette année on ne fait qu'une tranche.

Monsieur le Maire

Je vais être clair là-dessus. De toute façon, le principe de base est que nous appliquons scrupuleusement les règles de marchés publics. Jean-Claude, on va voir cela dans le détail avec les services techniques. Le chiffre de 1 million qui est donné (j'avais effectivement vu 800 000 €) est un chiffre indicatif. Je voudrais que dans le chiffrage que l'on va faire, qui sera rigoureux, on revienne à quelque chose qui est plus proche des 800 000 €. On n'ajoute pas 200 000 € en une semaine, sinon il est vrai qu'après on risque d'avoir des petits problèmes de financement. On va passer ce dossier à la serpe pour rester, d'une part, conformes aux réglementations des marchés publics, pour moi on ne transige pas sur l'application de la loi dans ce domaine, et, d'autre part, nous verrons les conditions de financement pour revenir au chiffre que l'on avait annoncé.

Monsieur BLANCHARD

Pour confirmer ce que disait Monsieur Baraton et la teneur de nos discussions en commission, on s'est tout de même inquiété de la hauteur de ces travaux, pour un bâtiment qui n'est pas tout jeune, qui date de 1978 si je me souviens bien, mais tout de même pas très vieux. Cela fait tout de même des travaux qui nous paraissent très importants.

J'en profite pour relever que les travaux de Bauffremont ne sont toujours pas engagés, alors que cela aurait dû être effectué, nous avait-on dit, au début de l'été dernier. Peut-être que les conditions climatiques ne s'y prêtaient pas, mais on diffère alors que c'est tout de même quelque chose que l'on peut réannoncer tous les ans. Je sais bien que c'est souvent commode, mais dans ce cas-là ce serait un peu dommage.

Monsieur le Maire

C'est autre chose. Sur le COSEC, les choses sont très claires, cela mérite une moulinette administrative entre nous pour caler les choses autour de 800 000 €. Le chiffre indiqué est estimatif, je comprends le souci des services de laisser une marge pour être couvert, mais à un moment donné il faut tout de même être raisonnable. Je regarderai personnellement avec l'équipe technique

pour que l'on revienne à ce qui avait été annoncé. Il était d'ailleurs conforme au schéma directeur des équipements sportifs que j'ai là, qui indique 750 000 € à 800 000 € pour les opérations, on ne peut pas augmenter de 200 000 € comme ça tous les trois jours, on va donc reprendre cela sérieusement.

Monsieur BARATON

Est-ce qu'on le reprend dans la délibération ou pas, Monsieur le Maire ?

Monsieur le Maire

Non, la délibération reste comme elle est, elle est parfaitement régulière. En revanche, c'est dans la mise en œuvre du marché qu'il faudra être extrêmement rigoureux, ce sera porté au compte rendu.

Monsieur BARATON

Il est tout de même écrit : « *Considérant l'estimation des travaux à 1 million d'euros* ».

Monsieur le Maire

C'est une estimation, Monsieur Baraton.

Monsieur BARATON

Dans ce cas-là, mettez 4 millions d'euros, on sera tranquille.

Monsieur le Maire

C'est une estimation, cela n'a rien d'irrégulier.

Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? Il n'y en a pas. Nous parlerons de Bauffremont dans les questions diverses, ce n'était pas dans la délibération. On va d'abord voter la délibération : est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? C'est donc approuvé, Je vous en remercie.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics,

Considérant l'audit réalisé, il est nécessaire de procéder à la création de nouveaux vestiaires et sanitaires au sein du Complexe Omnisport Evolutif Couvert situé au stade Duchesne et réaliser à l'isolation thermique des façades, permettant un meilleur accueil du public y compris des personnes en situation d'handicap.

Considérant l'estimation du total des travaux s'élevant à 1 000 000 € HT.

Considérant qu'il a été décidé de lancer la consultation des entreprises en marchés allotis en 10 lots pour la création de vestiaires et sanitaires. Ces lots correspondant à la réalisation de l'ensemble de ce projet, hors mobilier.

Considérant les crédits inscrits au Budget communal 2019 pour la 1ère phase de travaux.

Considérant qu'il convient, dans ce cadre, de lancer un Marché à Procédure Adapté pour la rénovation et l'aménagement de locaux au sein du COSEC.

Vu l'avis favorable émis par les membres de la Commission Aménagement et Patrimoine réunie le 06 Février.2019.

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'UNANIMITE des membres présents et représentés,

Décide :

D'autoriser Monsieur le Maire :

- à déposer une autorisation de travaux qui sera instruite par le service urbanisme,

- à lancer le Marché à Procédure Adapté en 10 lots :

Lot 01 - Assainissement

Lot 02 – Gros Œuvre/Maçonnerie/ carrelage

Lot 03 – Electricité Courant fort/courant faible.

Lot 04 – Plomberie Sanitaire /Ventilation

Lot 05 – Menuiseries Extérieures

Lot 06 – Menuiseries Intérieures

Lot 07 – Faux plafond

Lot 08 – Chauffage

Lot 09 - Revêtement sols souples intérieurs

Lot 10 – Peinture

- à signer les marchés correspondants avec les sociétés ayant présenté les offres économiquement les plus avantageuses ainsi que les éventuels avenants.

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

4. Autorisation donnée au Maire de signer les marchés de groupement de commandes entre la ville de La Celle-Saint-Cloud et Elogie-Siemp

Monsieur SCHNELL

La convention constitutive d'un groupement de commandes entre la commune de La Celle-Saint-Cloud et la société Elogie-Siemp, pour la réalisation d'une étude d'aménagement urbain sur le domaine de Beauregard, a été signée le 5 avril 2018 pour un montant inférieur au seuil européen. La ville de la Celle-Saint-Cloud a été désignée coordonnateur mandataire du groupement, c'est-à-dire que c'est la ville qui passe les marchés et le maire qui signe les contrats. Cette étude comporte deux volets :

- Une étude urbaine dont le marché a été notifié au groupement, dont le mandataire est la société GRAAL Architecture le 12 juillet 2018, pour un montant total de 103 885 € HT ;
- Deux études techniques préparatoires à l'établissement du programme, composées de deux lots. Le lot n°1, étude, voirie, déplacements, stationnement ; le lot n°2, étude réseaux, pour lesquelles nous avons eu un marché, et les offres économiques les plus avantageuses ont été celles de la société COSITREX pour le lot n°1 (les montants sont indiqués), et la société DEGOUY pour le lot n°2 dont les montants sont indiqués.

Lorsque l'on fait la somme du montant de l'étude GRAAL, 103 885 €, plus les deux lots, on arrive à un total cumulé de 195 035 € HT, qui est au-dessus du seuil de la délégation générale du maire. Il convient donc d'autoriser Monsieur le Maire à signer les deux lots de l'étude technique.

Monsieur le Maire

Merci Jean-Christian. Est-ce qu'il y a des remarques ? Monsieur Baraton.

Monsieur BARATON

Juste une remarque : dans l'idée de désordres éventuels qu'il pourrait y avoir, et je sais qu'il y en a obligatoirement, parce qu'il y avait même un problème de séparation entre les eaux usées et les eaux pluviales, y aura-t-il une obligation de remise en état rapidement, ou est-ce que cela s'inscrit dans la rénovation future de l'ensemble ?

Monsieur le Maire

L'objet de ces études techniques est d'alimenter l'étude urbaine dans son ensemble, et en réalité de donner des leviers de réflexion et d'action dans le cadre de la négociation. Si les dysfonctionnements mis en évidence dans le domaine de Beauregard se confirment, puisqu'il s'agit de lui, qu'il s'agisse de l'état du bâti ou des réseaux, chacun devra prendre ses responsabilités. Il y a d'ailleurs plusieurs propriétaires dans ce domaine : la Ville de Paris, la ville de La Celle-Saint-Cloud, Elogie-Siemp, etc. Là, il s'agit de faire l'étude des problématiques, des dysfonctionnements, des difficultés, en passant au crible tous les sujets qui peuvent poser problème : le bâti, les réseaux, l'accessibilité, l'isolation thermique. Il y a plein de sujets, on fait le point, et ensuite on engage des discussions, des négociations très lourdes avec la Ville de Paris et évidemment Elogie-Siemp, qui ont donné leur accord d'emblée pour continuer dans le cadre de cette négociation. On n'est donc pas en train de faire un exercice de style, et encore moins de faire un exercice qui conduirait la ville de La Celle-Saint-Cloud à assumer tous les coûts financiers de cette opération de rénovation. Il s'agit plutôt de mettre les questions de manière objective sur la table, pour engager ensuite une discussion où les responsabilités de chacun, à commencer par le bailleur évidemment, devront être mises en œuvre.

Monsieur SOUDRY

Je souhaiterais préciser que comme nous sommes dans un partenariat à 50 – 50, la ville de La Celle-Saint-Cloud ne paye que la moitié de ces chiffres-là.

Monsieur le Maire

C'est ça, il s'agit d'études. D'autres remarques ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix : est-ce qu'il y a des votes contre ? Abstentions ? C'est donc approuvé.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement et Patrimoine, réunie le 6 février 2019,

Considérant qu'une convention constitutive d'un groupement de commandes entre la commune de la Celle Saint-Cloud et la société Elogie-Siemp a été signée le 5 avril 2018, pour la réalisation d'une étude d'aménagement urbain,

Considérant que la ville de la Celle Saint-Cloud a été désignée coordonnateur-mandataire du groupement,

Considérant que cette étude comporte deux volets :

- Une étude urbaine, dont le marché a été notifié au groupement dont le mandataire est la société GRAAL Architecture le 12 juillet 2018, pour un montant total de 103 885 € HT.
- Des études techniques préparatoires à l'établissement du programme, composées de deux lots.

Considérant que chacun des lots a fait l'objet d'un marché séparé et que le résultat, à l'issue de l'analyse des offres est le suivant :

Lot n°1: Etude Voirie Déplacements Stationnement : COSITREX

Lot n°2 Etude réseaux : diagnostic et préconisations : DEGOUY Routes et ouvrages

Considérant que le montant cumulé des études s'élevant à 195 035 € HT, il convient d'autoriser Monsieur le Maire à signer les deux lots de l'étude technique,

Considérant que les crédits nécessaires à la mise en œuvre de ces marchés sont inscrits au budget communal 2019,

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré

A l'UNANIMITE des membres présents et représentés,

Décide :

D'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés correspondants avec les sociétés ayant présenté, après analyse, les offres économiquement les plus avantageuses, ainsi que les éventuels avenants à intervenir, pour chaque lot :

Lot n°1: Etude Voirie Déplacements Stationnement : société COSITREX

Phase n°1 : 14 550 € HT.

Phase n° 2 : 7 650 € HT.

Phase n° 3 : 7 200 € HT, sur Bordereaux des Prix Unitaires, dans la limite de 6 réunions et 6 notes d'analyses

Lot n°2 Etude réseaux : diagnostic et préconisations : DEGOUY Routes et ouvrages

Phase n°1 : 23 050 € HT

15 000 € HT maximum, sur Bordereaux des Prix Unitaires.

Phase n°2 : 21 600 € HT

Phase n°3 : 2 100 € HT

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

5. Dénomination d'une place dans le quartier de la Châtaigneraie

Monsieur SCHNELL

Livia Rév est une pianiste hongroise ayant poursuivi une carrière internationale jusqu'à un âge avancé. Elle a habité le quartier de la Châtaigneraie de très nombreuses années, en 2018 elle décède à La Celle-Saint-Cloud dans sa 102^e année. Sur la suggestion de sa famille, il vous est proposé d'honorer sa mémoire en attribuant son nom à une place de la Châtaigneraie. Le choix s'est porté sur la place située à l'intersection de l'Avenue des Gressets et des Allées de la forêt et de La Fontaine qui n'a pas de nom actuellement. Il est donc proposé aux membres du conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à dénommer la place située à cette intersection « Place Livia Rév ».

Monsieur le Maire

Merci Jean-Christian. Je voudrais d'abord rappeler que Livia Rév était l'épouse d'un conseiller municipal qui a longuement siégé ici, qui était Pierre Aubé, et qu'un certain nombre d'entre nous ont connu Livia Rév, et sa fille évidemment qui habite la ville. Il faut le dire et le redire : c'était une très grande pianiste, qui a commencé à jouer très tôt, à cinq ans elle jouait déjà devant des publics internationaux. Elle a été formée par des professeurs de très haut niveau, à Budapest et à Vienne, c'est une personnalité internationale, il faut vraiment en parler. Son premier récital, à Londres, a déclenché un enthousiasme absolument incroyable, elle a joué au London Philharmonic Orchestra, au Mozart Players, à la BBC, elle a joué en Europe, au Japon, à Hong Kong, c'est une personnalité

absolument extraordinaire, qui était hongroise. Très bonne professeure, elle a également formé et éduqué des jeunes, elle a donné des master class dans le monde entier, notamment à Yale aux Etats-Unis. Pour ceux qui ne la connaissent pas, cela vaut la peine de faire la connaissance de cette personne de très grande qualité, et aussi de très grande simplicité. Je crois que c'était avec Hervé, nous étions allés, à l'occasion de son centième anniversaire, remettre une fleur pour ses 100 ans, elle a joué de manière toute simple avec ses invités, notamment beaucoup de Hongrois. C'est une façon pour nous, si vous l'acceptiez, de rendre hommage à cette grande pianiste et à cette personnalité qui, pour ceux qui l'ont connue, était très appréciée et aimée également.

Monsieur BARATON

Je la connaissais bien également, je regrette simplement que ça n'ait pu être l'allée centrale, je sais que les gens de cette allée n'étaient pas tout à fait d'accord. Mais cela pose un vrai problème de fond parce que si à chaque fois que l'on veut baptiser ou changer le nom d'une rue on demande à tous les gens de la rue, il n'y aura plus jamais de nom de maires ou d'anciens maires, il y aura toujours des gens qui s'y opposeront.

Monsieur le Maire

Comment dois-je le prendre ? (*Rires*) A vrai dire, ça m'est égal.

Monsieur BARATON

Il y a encore deux anciens maires. Simplement c'est dommage parce qu'une rue portant son nom, vous avez qu'à La Celle-Saint-Cloud sur soixante-dix rues il n'y en a que quatre qui portent le nom d'une femme dont deux, Emma et Lily, c'est limite, et les deux autres sont sur Beauregard : Miss Howard et Nicole Duval. Et là on lui offre, on va dire un beau massif.

Monsieur le Maire

Oh, c'est petit !

Monsieur BARATON

Attendez, c'est la vérité ! C'est un beau massif !

Madame NAPOLY

Non, vous exagérez Monsieur Baraton.

Monsieur BARATON

Ecoutez, c'est à cinquante mètres de chez ma mère, alors je le sais bien.

Madame NAPOLY

Alors, on n'a pas la même vision.

Monsieur BARATON

C'est la vérité.

Monsieur SCHNELL

Juste un mot sur la qualification de l'endroit : c'est un endroit dont j'ai discuté plusieurs fois avec la famille, j'admets que la place est petite mais elle est assez agréable et elle est très bien située. Quelqu'un qui rentre à la Châtaigneraie, qui était le quartier de Madame Rév, va tomber sur la place Rév, il y aura un panneau juste comme ça je. Au niveau de la notoriété, c'est ce qu'il y a de mieux sur l'ensemble du quartier.

Monsieur le Maire

Et j'ajoute tout de même qu'il faut tenir un peu compte de l'avis des gens, Monsieur Baraton. Si vous débaptisez le nom d'une rue où les gens habitent depuis cinquante ans, qui s'appelle la Rue Pierre Dupont, il n'est tout de même pas anormal que la mairie qui a envie de la baptiser autrement vous pose la question. Et si les gens, à 100 %, vous disent qu'ils sont très bien comme cela, que Pierre Dupont leur plaît, que faites-vous ? Non, il faut tenir compte de l'avis des gens. Écoutez, nous sommes à une époque où je pense qu'il faut écouter un peu les gens, et ne pas imposer comme ça brutalement les choses.

Monsieur BARATON

Monsieur le Maire, je vais vous provoquer un peu mais avez-vous demandé aux gens de Beauregard s'ils voulaient des bâtiments supplémentaires ?

Monsieur le Maire

Je ne vais pas engager ce sujet-là parce que cela nous mènerait beaucoup trop loin. Oui, on demande, et il faut demander. Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix : est-ce qu'il y a des votes contre ? Il n'y en a pas. Des abstentions ? Il n'y en a pas. Des votes pour ? Tout le monde est pour, unanime.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant la volonté d'honorer la mémoire de Livia Rév, pianiste hongroise ayant poursuivi une longue carrière internationale et ayant habité le quartier de la Châtaigneraie de très nombreuses années, où elle y est décédée, en 2018, à l'âge de 102 ans,

Considérant le choix porté sur la place se situant à l'intersection de l'avenue des Gressets et des allées La Forêt et La Fontaine, dans le quartier de la Chataigneraie,

Considérant la proposition de dénommer cette place « Livia Rév »,

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement et Patrimoine réunie le 6 février 2019,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'UNANIMITE des membres présents et représentés

Décide :

D'autoriser Monsieur le Maire à dénommer la place se situant à l'intersection de l'avenue des Gressets et des allées La Forêt et La Fontaine, place « Livia Rév ».

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication

6. Cession d'un véhicule**Monsieur SCHNELL**

La ville doit procéder à l'acquisition d'un nouveau véhicule de fonction correspondant aux besoins de la directrice générale des services qui a pris ses fonctions le 15 février 2019. Cet achat sera effectué dans le cadre d'une offre de reprise de l'ancien véhicule, et fera à ce titre l'objet d'un lot spécifique dans le marché à procédure adapté prochainement lancé en vue du renouvellement

d'une partie de la flotte automobile municipale. Le montant de la reprise de l'ancien véhicule étant estimé supérieur au plafond réglementaire jusqu'auquel le maire est autorisé à aliéner un bien immobilier par la délégation générale d'avril 2014, il vous est demandé d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à la cession de ce véhicule au meilleur prix possible pour la ville.

Monsieur le Maire

Merci Jean-Christian. Est-ce qu'il y a des remarques ? Madame Delaigue.

Madame DELAIGUE

Je n'ai pas assisté à cette commission, mais à la découverte de cette cession de véhicule et de sa raison je me suis posée la question de la nécessité de ce changement de véhicule.

Monsieur le Maire

Pourquoi ? Jean-Christian va expliquer, en quelques termes simples.

Monsieur SCHNELL

C'est un élément du statut du poste, le véhicule de fonction est lié au poste, il est donc normal de voir le véhicule mieux adapté pour le besoin en question. Le véhicule en question est un véhicule urbain qui correspond tout à fait aux déplacements nécessaires, et l'analyse économique est assez neutre par rapport à l'ancien véhicule.

Monsieur le Maire

Merci. D'autres remarques ? Monsieur Baraton.

Monsieur BARATON

Nous sommes bien d'accord que c'est le seul véhicule de fonction de la ville. En clair, c'est la seule personne habilitée à rentrer chez elle avec une voiture.

Monsieur le Maire

Mais non, vous le savez bien, vous reposez la question dix fois !

Monsieur BARATON

Justement, pourriez-vous me redonner la différence entre un véhicule de service et un véhicule de fonction.

Monsieur SCHNELL

Je n'ai pas les chiffres sous les yeux, mais on a fait le décompte total de la flotte : il y a un véhicule de fonction avec un usage particulier, il y a des véhicules de service avec lesquels les conducteurs affectés peuvent rentrer chez eux, parce qu'ils peuvent avoir besoin de reprendre le véhicule pour les besoins du service ; ce sont des véhicules avec remise. Ensuite, il y a les véhicules de la flotte automobile qui sont affectés ou pas, et les gens ne rentrent pas chez eux avec ces véhicules-là.

Monsieur le Maire

D'ailleurs, je me permets de donner un exemple avec les véhicules du SSIAD. Parce que l'on a des personnels, notamment du service de soins infirmiers à domicile, qui ont des éventails horaires extrêmement larges, très tôt le matin et très tard le soir, qui sont, figurez-vous Monsieur Baraton, autorisées à aller directement chez elles après, et ne pas revenir ici déposer la voiture, reprendre leur véhicule et repartir à 22 heures chez elles. Cela fait partie de la vie courante, nous n'abusons pas des véhicules de fonction, vous le savez très bien. On peut reposer la question à chaque fois,

mais les véhicules de fonction sont liés à l'exercice de la fonction, c'est très limité, c'est très modeste et cela fait aussi partie de la vie normale.

Monsieur BARATON

Monsieur le Maire, sauf erreur de ma part, les véhicules du SIAD ne font pas partie de la flotte de la ville.

Monsieur le Maire

Oui, mais c'était le cas il y a un mois, et cela a été le cas pendant des années. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Abstentions ? C'est donc approuvé, merci.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délégation générale n°2014.02.26 du 8 avril 2014,

Considérant la nécessaire acquisition d'un véhicule de fonction adapté aux besoins de la directrice générale des services, ayant pris ses fonctions le 15 février 2019,

Considérant que cet achat sera effectué dans le cadre d'une offre de reprise de l'ancien véhicule et fera, à ce titre, l'objet d'un lot spécifique dans le marché à procédure adaptée prochainement lancé en vue du renouvellement d'une partie de la flotte automobile municipale,

Considérant que le montant de la reprise de l'ancien véhicule est estimé supérieur au plafond réglementaire jusqu'auquel le maire est autorisé à aliéner un bien mobilier,

Considérant qu'il convient d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à la cession de ce véhicule au meilleur prix possible pour la ville,

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement et Patrimoine, réunie le 6 février 2019,

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré

A la MAJORITE des membres présents et représentés,

Pour : 29

Abstentions : 5 – M. BARATON, Mme VIAL, M. DASSE, M. BLANCHARD, Mme DELAIGUE

Décide :

D'autoriser Monsieur le Maire à procéder à la cession de l'ancien véhicule de fonction du directeur général des services.

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

IX. DECISIONS MUNICIPALES ET DECISIONS DES MARCHES PUBLICS

Madame VELOU

Décision municipale n° 2018.24 du 29.11.2018 : Convention d'occupation temporaire du domaine privé de la Ville de Paris. Il est décidé de signer avec la Ville de Paris une convention d'occupation temporaire sur une partie des parcelles C225 et C227, afin d'y réaliser des travaux de stationnement pour les habitants de Beauregard.

Décision municipale n° 2018.25 du 11.12.2018 : Acceptation de frais irrépétibles contentieux d'urbanisme. Il est décidé d'accepter le chèque délivré par la CARPA, d'un montant de 1 500 €, correspondant aux frais irrépétibles mis à la charge de la commune de Bougival par le tribunal administratif de Versailles dans son jugement du 27 avril 2018.

Décision municipale n° 2019.01 du 24.01.2019 : Acceptation d'une indemnité – règlement du sinistre du 23 mai 2017, dégât des eaux bibliothèque – Espace Joly. Il est décidé d'accepter la somme de 1 244,40 € reçu de la SMACL représentant le règlement sur justificatifs, hors frais de régie, des dommages au titre de ce sinistre.

Décision municipale n° 2019.02 du 24.01.2019 : Acceptation d'une indemnité – règlement du sinistre du 13 avril 2018, dommages suite vol dans les locaux techniques de la Caravelle. Il est décidé d'accepter la somme de 11 697,70 € reçu de la SMACL représentant le règlement immédiat, franchise déduite, des dommages au titre de ce sinistre.

X. INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire

Merci Gwenaëlle. Nous avons un certain nombre de points à évoquer dans cette partie de présentation de différents sujets. Le premier : la date du prochain conseil municipal, le 9 avril à 20 heures. La date du conseil municipal informel est le 20 mars, ce qui vous sera confirmé par courrier que j'ai dû signer aujourd'hui, vers 19 heures.

Madame DELAIGUE

J'ai glané au passage de ce qui a été dit tout à l'heure, d'une part le prochain conseil le 9 avril, comme on vient de le dire, et il semblerait que Monsieur Soudry a évoqué celui du 19 novembre.

Monsieur le Maire

Oui, mais ce sont des dates indicatives.

Madame DELAIGUE

Le plus tôt sera le mieux, nos agendas se remplissent vite, merci.

Monsieur le Maire

On vous donnera ces dates. Je vous signale au passage que l'on aura une réunion du Grand débat national à La Celle-Saint-Cloud samedi prochain, 23 février, à 16 heures salle Charles De Gaulle. Je vous rappelle simplement que les maires ont la responsabilité de faciliter l'organisation de réunions, de débats publics, mais sous l'autorité et la responsabilité des garants nationaux et également sous celle du référent départemental. Celui-ci, Monsieur Roberti, Secrétaire général de la préfecture, nous a indiqué le nom de l'animateur de ce Grand débat ici à La Celle-Saint-Cloud, qui est Monsieur Bruno Foucher. C'est lui qui présentera et qui animera cette réunion.

On a plusieurs autres sujets, Sylvie peut-être.

Madame d'ESTEVE

Je vais juste vous faire un point très rapide par rapport à nos deux SSIAD fusionnés, celui du Chesnay et celui de La Celle-Saint-Cloud, sous la dénomination du GCSMS. Le siège est à La Celle-Saint-Cloud, les travaux du local ont été finis dans les temps ; ceux qui sont administrateurs du CCAS les ont visités. Je voulais vous dire également que le personnel de ce GCSMS est au complet. Puisque vous parliez de voitures tout à l'heure, Monsieur Baraton, les voitures électriques

ont été livrées en temps et en heure, il y en a 14 plus la voiture de service de Madame Carado, la directrice ; les personnels circulent donc bien en voiture électrique. Pour l'instant, les tournées s'avèrent satisfaisantes. Madame Carado, qui est notre ancienne directrice du SSIAD de La Celle-Saint-Cloud, est allée visiter tous les patients chesnaysiens puisqu'ils ne la connaissaient pas.

Je voulais en profiter, Olivier si tu le permets, pour remercier nos services techniques ainsi que Madame Carado pour l'excellent travail et le bon déroulement, et pour avoir pu démarrer dans les temps.

Monsieur le Maire

Merci Sylvie. Florence.

Madame NAPOLY

Juste quelques dates pour vos agendas. Le vendredi 15 mars, le vernissage de notre prochaine exposition sur les marionnettes, auquel je vous invite à venir puisque lors de ce vernissage, comme lors de deux week-ends, ces marionnettes seront animées. C'est tout de même mieux d'avoir un marionnettiste pour faire bouger les marionnettes que de les voir uniquement statiques.

La semaine du 25 mars, la semaine « Chœurs en fête », troisième édition, avec des rendez-vous habituels comme celle du Grand Chœur et de l'harmonie du Carré des Arts à Notre-Dame de Beauregard. Deux événements un peu plus originaux cette année, avec un accueil des plus jeunes des conservatoires de musique et des écoles de musique de Versailles Grand Parc. Certaines des classes des 6 – 7 ans ont travaillé sur des programmes de comptines qu'ils restitueront au théâtre le mercredi en fin de journée. Et un grand concert le vendredi, au théâtre toujours, avec en première partie la chorale du collège Pasteur qui est formidable, et en seconde partie un groupe chorale de latin jazz, bossa. Cela devrait faire une soirée extrêmement festive, sachant que la chorale de Pasteur a travaillé sur le même type de musique.

Je peux vous donner quelques nouvelles de la Villa Viardot, si cela vous intéresse. Cet été, la ville de Bougival a lancé un appel à maîtrise d'ouvrage pour les accompagner dans la restauration de la Villa Viardot et du parc. Le choix du cabinet de l'équipe d'architectes a été réalisé en fin d'année 2018, ils se sont mis vraiment au travail en janvier pour un travail de diagnostic technique et artistique sur l'ensemble de la maison et du parc ; ils ont notamment retrouvé des fresques qui semblent avoir été recouvertes à certains endroits. Ils doivent présenter leur diagnostic, leur chiffrage et leurs propositions de phasage de travaux à Bougival incessamment sous peu, Luc Wattelle m'a dit que c'était prévu pour la semaine prochaine. Dans l'intervalle, le financement de cette première phase de travaux a été validé, qu'ils estiment entre 1,4 million et 1,7 million, en fonction du résultat du diagnostic, ce sera donc précisé la semaine prochaine. Ils espèrent démarrer vraiment les travaux en octobre – novembre, c'est-à-dire lancer après ce diagnostic les appels des différents corps de métier.

Monsieur le Maire

Merci Florence, c'est une très bonne chose.

Monsieur FRANQUET

Quelques évolutions qui sont intervenues ou vont intervenir sur les lignes de bus. La ligne 27 a été bien renforcée, je pense que cela s'adapte bien à la situation, pour l'instant, des quartiers nord et de la desserte des deux gares, la gare RER du côté Rueil et la gare SNCF. La ligne D a remplacé la ligne 17, le changement qui s'est produit est que, venant de Chatou RER en passant par la gare de Bougival en particulier, elle continue, non pas vers la gare de La Celle-Saint-Cloud mais vers Parly 2 en passant par Mignot ; je crois que cette nouvelle desserte qui n'existait pas en direct avant est assez appréciée par les usagers. La ligne H expresse, qui a quelques bus en heures de pointe, est la seule aujourd'hui qui mène jusqu'à Porchefontaine, ainsi que la « 1 » de nuit qui poursuit ensuite

le soir jusqu'à 1 heure du matin. Tout cela va être fusionné en une seule ligne qui va s'appeler la ligne 2 Phébus à partir du 8 juillet, ainsi que l'ensemble des lignes qui desservent le cœur urbain de Versailles Grand Parc. On va donc avoir une ligne 2 qui va avoir pour terminus La Celle-Saint-Cloud comme aujourd'hui, jusqu'à Versailles-Chantiers, de 6 heures du matin jusqu'à 1 heure du matin le lendemain ; elle va donc couvrir également ce que fait la ligne « 1 » de nuit aujourd'hui. Une fréquence qui va même être encore plus élevée puisque l'on va avoir une cadence de l'ordre de 8 minutes entre les bus en heures de pointe contre 10 aujourd'hui, et moins d'un quart d'heure en heures creuses ; évidemment samedi et dimanche aussi comme aujourd'hui. C'est donc un renforcement significatif de cet axe Nord – Sud qui va sillonner Versailles Grand Parc, en tout cas sa zone urbaine. Cela est acté, on va bientôt communiquer en détail sur cela.

On travaille également, pour continuer, sur les lignes intra-muros. Il y en a trois qui couvrent la ville : la 28, la 29 et la 30. Cette dernière, qui a permis de bien améliorer la desserte de Beauregard en particulier, avait remplacé la 26 qui s'est ensuite appelée 426, avec l'avantage qu'elle ne dessert que la ville. On a donc beaucoup plus de possibilités d'adaptation des horaires, ce que l'on fait en permanence, en fonction des horaires du lycée, des horaires des trains, des différentes correspondances que l'on veut assurer, etc. On a donc beaucoup plus la main sur cette desserte, et je pense que globalement elle satisfait les gens. La ligne 28, avec un minibus qui essaie de se faufiler dans des petites rues étroites, est complètement saturée tellement elle est utile à des gens. Parce qu'elle va très vite desservir, par exemple, du secteur Berthet pour descendre, il y a des lycéens qui veulent l'emprunter le matin et on n'a souvent pas assez de places, plutôt que la 29 qui fait un détour, etc. Elle est aussi très demandée pour monter au collège Pasteur. On cherche donc un véhicule qui permette tout de même de se faufiler, par exemple monter et descendre l'Avenue de la Pompadour. On a essayé tout à l'heure un bus du futur, si je puis dire, le bus Aptis d'Alstom, qui est encore sous forme de prototype, qui est venu spécialement de Strasbourg pour faire le tour de ce circuit de la ville. C'est un bus de 12 mètres mais avec des roues articulées avant – arrière, etc., qui a réussi à se faufiler à travers la Place de l'Eglise du bourg, on a failli rester coincé mais on est tout de même parvenu à le faire. On cherche donc un véhicule de plus grande capacité, et si on le trouve on aura la possibilité d'améliorer sensiblement la desserte au nord de la voie ferrée, qui est particulièrement compliquée à bien desservir. Sachant que l'on a aussi, comme vous le savez, la ligne 29, avec un bus capacitaire mais qui reste sur la départementale. Vous voyez donc que l'on travaille là-dessus et que l'on essaie d'avancer le mieux possible en franchissant toutes ces étapes. Là, on est dans une étape où l'on recherche un véhicule mieux adapté, et si possible un véhicule propre comme c'est le cas de celui que l'on a essayé tout à l'heure.

Monsieur le Maire

Merci Jacques. Agnès, tu voulais intervenir ?

Madame THEARD

Sur le volet développement économique, je commence par une initiative de la MJC, qui fait appel aux entreprises de la ville mais qui monte un festival au féminin composé d'un certain nombre de dates et d'événements. C'est intéressant, c'est également assez ambitieux. La première date est le dimanche 17 mars au théâtre de La Celle-Saint-Cloud : à 17 heures diffusion du film « Numéro une » de Tonie Marshall ; à la suite du film organisation d'une table ronde, justement avec des femmes dirigeantes d'entreprises sur La Celle-Saint-Cloud, et des habitantes de La Celle-Saint-Cloud qui sont managers d'équipes dans des boîtes privées. Il y aura également Maryse Belot qui fera partie des personnes autour de cette table ronde, avec une réflexion autour du leadership au féminin, et des échanges riches entre tout le monde, pour un public d'entrepreneurs et d'entrepreneuses. Le samedi 23 mars, de 10 heures à 13 heures, dans cette même dynamique du festival au féminin, ils montent des ateliers de partage en partenariat avec le Crédit Mutuel. Cela se passera sûrement à la MJC, pour conjuguer au féminin le verbe « entreprendre ». L'idée est de partager cet événement avec des femmes susceptibles d'être intéressées par la création d'entreprise, ou qui ont déjà créé.

Le Business club VGP Nord est bien sûr en soutien de ces deux événements, qui va relayer les informations. Pour le reste du festival, il y aura aussi une exposition artistique avec des artistes du Carré des Arts, ainsi qu'une exposition plus documentaire mettant en scène et en valeur cinq personnalités ayant un lien avec La Celle-Saint-Cloud, et qui ont eu des destinées hors du commun. Il y aura aussi un spectacle musical et une pièce de théâtre familiale ; c'est donc quelque chose d'assez riche. Notez donc le 17 mars à 17 heures au théâtre, et le 23 mars de 10 heures à 13 heures à la MJC, pour sensibiliser votre réseau de femmes entrepreneuses.

Le 23 mai, je vous rappelle que c'est la deuxième édition du Challenge nautique des entreprises, concernant les entreprises du bassin VGP Nord. Avec le soutien de VGP, on a maintenant bouclé les sponsoring privés, on aura donc à nos côtés la BNP et l'Holiday Inn, ainsi que le centre commercial Parly 2. Maintenant que tout est lancé, la communication va pouvoir partir, elle est aussi prête, les autorisations sont faites. Souvenez-vous que l'année dernière nous avons 16 radeaux de 3 personnes et ensuite une grande soirée Networking, une soirée dansante, un dîner sur place au Parc Vieljeux sur l'île de Bougival. Cette année, nous voulons arriver à 35 ou 40 radeaux, 120 personnes sur l'eau pour une course d'un kilomètre. Je l'ai faite, c'est physique, c'est sympa, et ensuite une grande partie Networking sur le parc Vieljeux, une soirée dîner – soirée dansante.

On prévoit d'organiser une soirée des entrepreneurs à La Celle-Saint-Cloud en novembre. On doit juste finaliser la date avec Florence et les services, et finaliser également le thème. J'ai des idées mais je vais probablement solliciter un certain nombre d'entrepreneurs pour réfléchir tous ensemble à un thème. Après « L'entreprise agile » que l'on avait fait la dernière fois, qu'est-ce qui aurait une belle résonance auprès des entreprises de la ville.

Monsieur le Maire

Merci Agnès pour toutes ces belles activités dans le domaine du développement économique. Hervé ?

Monsieur BRILLANT

La ville a reçu ce matin le label des villes et villages fleuris, ce qui concrétise l'engagement de la ville depuis plus de trente ans pour le fleurissement de la ville, l'engagement des services d'espaces verts qui participent à ce fleurissement.

Il y a trois nouveaux commerces : Naturalia, que vous avez certainement vu, Midas également à Elysée Village, et un cabinet paramédical au centre commercial Caravelle. Il y a quelques petits changements : un artisan boulanger va prendre le relais de Paul, à Elysée Village ; il y a également la réouverture du tabac de la Place Bendern, dans quelques jours ; le fruits et légumes du centre commercial de la Châtaigneraie va changer de propriétaire ; les deux Casino, que ce soit Place Berthet ou Domaine de Saint-François-d'Assise, cela est lié à la politique du groupe Casino qui est propriétaire des fonds de commerce et qui veut les vendre. Les salariés seront maintenant des franchisés qui prendront les rênes de ces magasins ; il faut noter la fermeture du boulanger de la Place Leclerc, on a réussi à le remplacer par le boulanger du centre commercial de la Châtaigneraie qui a bien voulu approvisionner en pain tout le quartier des Gressets ; d'autre part, le LCL a eu un regroupement, il a malheureusement disparu du centre commercial de la Châtaigneraie et a été regroupé avec celui de Sainte-Claire ; le barbier a fermé également mais ce n'est pas un gros problème.

Monsieur le Maire

Merci beaucoup Hervé. Peut-être Anne-Sophie et Jean-Christian ensuite.

Madame MARADEIX

Juste pour vous rappeler qu'une délégation se rendra au carnaval de Beckum début mars. Je vous en parlerai au retour, ce sera plus drôle, je vous ferai un petit compte rendu avec des photos.

Monsieur SCHNELL

La poursuite du développement de l'auto partage se précise puisque vous avez commencé à voir cela s'installer sur la ville. Au 1^{er} mars, il y aura une voiture supplémentaire sur la Place du Jumelage, en face des commerçants de l'aqueduc ; une voiture supplémentaire sur l'Avenue De Gaulle, juste à hauteur du parvis ; une voiture supplémentaire sur la Place Berthet, à côté du Mangalore ; et un peu plus tard, parce que cela n'est pas encore tout à fait vu avec Elogie-Siemp, une voiture sur la Place Bendern. Ce seront aussi des voitures Toyota hybrides, et toujours avec Communauto parce que c'était le seul à répondre à l'appel à concurrence que l'on avait lancé il y a maintenant quatre mois.

Monsieur le Maire

Merci. C'est une bonne concrétisation, là aussi d'un long travail de persuasion, de conviction et de montage. D'autres observations ? Monsieur Baraton.

Monsieur BARATON

Je voudrais revenir sur le centre de loisirs Morel de Vindé qui, au départ, devait coûter 480 000 € et qui coûte actuellement 890 000 €. Le problème n'est pas là, les travaux sont prévus pour une durée de neuf mois, fin des travaux troisième trimestre 2019, sauf qu'aujourd'hui, à part un gros tas de terre et des gravats il n'y a rien d'autre. À moins que depuis 16 heures ce soir ils aient fait quelque chose, mais on en est là. Pourrait-on faire le point sur l'avancement des travaux ? Je veux bien qu'ils travaillent peut-être dans le gymnase, c'est possible, mais extérieurement, ce n'est même pas terrible.

Monsieur TEYSSIER

Là, de toute façon, on est parfaitement calé dans le planning tel qu'il a été prévu, il n'y a ni avance, ni retard, je ne suis donc pas spécialement inquiet.

Monsieur le Maire

Merci Jean-Claude. Autre question ? Monsieur Dassé.

Monsieur DASSE

Quatre permanences Grand débat ont été organisées, c'est une très bonne chose. Pourrait-on avoir un petit retour sur la fréquentation de ces permanences, sur les principaux points qui ont été évoqués ? Ça, c'est ma première question.

Le second point est plutôt une observation : j'ai été très surpris, et je crois que je n'ai pas été le seul, en recevant la newsletter de VGP, de constater que VGP se livrait à des activités étonnantes, notamment comme le fait d'organiser des ateliers jardinage. Si j'en parle, ce n'est pas pour être dans l'anecdote, c'est simplement pour souligner le fait que, de la part d'une communauté d'agglomération, on attend peut-être des actions un peu plus centrales par rapport aux compétences de ce que doit être une communauté d'agglomération, et non pas des ateliers jardinage.

Monsieur le Maire

Très franchement, je ne pense pas que VGP ne fasse que du jardinage.

Monsieur DASSE

Non, bien sûr, mais c'est tout de même assez surprenant. Il y avait eu les poules, souvenez-vous, maintenant il y a les ateliers jardinage. Ça, typiquement, ça pourrait être le secteur associatif qui pourrait se charger de ce type d'activité.

Monsieur le Maire

Monsieur Dassé, je comprends, vous avez raison dans l'absolu, mais une communauté d'agglomération avec vingt communes, avec Versailles, avec 280 000 habitants, avec, pardon de le dire, au conseil d'agglomération, 70 élus, il est vrai que vous avez parfois des initiatives très ponctuelles, très marginales, très anecdotiques, mais ce n'est pas là l'essentiel. L'essentiel est dans les grandes compétences assurées par VGP : les transports, Jacques l'a dit tout à l'heure. D'ailleurs, lorsque nous étions dans le bus électrique tout à l'heure, une équipe de VGP était là, parce que c'est par leur biais que Jacques négocie les modifications des itinéraires, des horaires, des renforcements, etc. C'est le développement économique, Agnès en a parlé, ce sont de grosses opérations ; c'est la collecte des ordures ménagères évidemment, c'est un énorme dispositif. Le budget de VGP est tout de même de 200 millions, le jardinage ce n'est rien par rapport à cette somme ; il faut donc avoir la juste proportion des choses. C'est vrai que lorsqu'il y a certaines opérations trop minimalistes, on a un peu tendance à dire que l'on perd un peu son temps, mais le jardinage a aussi du bon. Après tout, on fait des opérations avec le groupe Demain, Florence, et les jardins partagés, à La Celle-Saint-Cloud les jardins associatifs ce n'est pas mal. C'est associatif mais on soutient aussi cela, grâce au CPEA, on ne peut pas dire que c'est uniquement associatif, la commune soutient le dispositif. Ce sont des petites choses, c'est vrai que ce n'est pas fondamental, pour être un peu plus humain, et pas seulement dans la théorie.

Madame NAPOLY

C'est la volonté de donner un peu de corps à une institution qui, finalement, est très axée, et c'est son rôle, sur des sujets très techniques.

Monsieur DASSE

Et sur les permanences ?

Monsieur le Maire

Sur les permanences, on a recueilli un certain nombre de remarques dans ce fameux cahier de doléances. Le rôle des élus est assez encadré par la charte du Grand débat, nous sont donc tenus d'en faire une restitution au niveau des pouvoirs publics. Les registres vont être envoyés au niveau départemental et également au niveau national, et en fin de parcours vers le 15 mars, nous sommes tenus de faire une restitution des principaux points. Mais je dois dire que le référent départemental dit que c'est l'État qui fait la restitution, il ne souhaite pas tellement que les élus locaux fassent leur propre restitution. On renverra donc les fiches qui ont été déposées ici, remplies à La Celle-Saint-Cloud dans le cadre de ce registre par les gens, mais nous n'avons pas à faire de synthèse. Nous n'en ferons qu'une synthèse très sommaire, à destination du grand public cellois, puisque la restitution fait partie des choses. Je ne sais pas très bien comment le matériau sera utilisé par les pouvoirs publics, par le gouvernement, ce sont les 950 000 fiches qui remontent au niveau national. Il y a un travail de synthèse considérable, franchement je ne sais pas comment l'État va pouvoir gérer cela lorsque l'on voit certaines fiches qui sont déposées avec 40 ou 50 questions, et tous les sujets sont évoqués. En même temps, donner l'occasion aux gens de s'exprimer, pour moi c'est une bonne chose. Les gens ont besoin de parler, de s'exprimer, après tout qu'on leur donne l'occasion de le faire, c'est ce que l'on appelle la démocratie participative, et nous sommes ici la démocratie représentative, n'est-ce pas Monsieur Blanchard ? (*rires*) On aura donc l'occasion d'en reparler déjà le 23 février, et au-delà, au mois d'avril on pourra faire une petite synthèse de ce qui aura été dit des rencontres. Il faut dire aussi que le nombre de personnes qui viennent en mairie est extrêmement limité : on a eu une personne le premier samedi, deux personnes le samedi suivant, et trois personnes le troisième, c'est vrai que l'on progresse (*rires*). Monsieur Blanchard.

Monsieur BLANCHARD

Merci Monsieur le Maire d'avoir rappelé que j'étais très attaché à la démocratie représentative, mais c'est bien le cas, je tiens à le rappeler. Ce n'est pas l'objet de mon propos, mais c'est justement à

propos des compétences de VGP et du tri sélectif. Je remarque que nous avons un tri sélectif relativement simple pour le moment, alors que de plus en plus de villes sont passées à un tri beaucoup plus généralisé. C'est-à-dire que les habitants concernés par cette manière de procéder, mettent tous les emballages dans les poubelles jaunes, pour résumer. Je pense que cela a un double intérêt : même si cela fait un peu plus de travail de triage complémentaire derrière pour les gens chargés de faire ce tri, cela permet d'aller plus loin dans le tri sélectif, et surtout cela permet que l'on ne se pose plus de questions. Aujourd'hui, on ne sait jamais exactement quels sont les cas limites où l'on doit mettre en sélectif ou dans les poubelles générales. Dans toutes ces communes où l'on est passé à un stade supérieur, on met tous les emballages, cela va jusqu'au film plastique, au polystyrène, au pot de yaourt. Aujourd'hui, à La Celle-Saint-Cloud on sait qu'il ne faut pas mettre cela quand on le sait, mais tout le monde n'est pas dans ce cas-là. Je pense donc qu'il faut urgemment passer, parce que cela se fera un jour ou l'autre, c'est une évidence, à un système de tri qui aille plus loin. Je demande donc aux représentants de la commune de La Celle-Saint-Cloud au sein de VGP de porter, si cela n'a pas déjà été fait par eux ou par d'autres, cette proposition.

Monsieur SCHNELL

Il y a plusieurs façons de trier les emballages : on peut faire un tri à l'habitant, et on peut avoir plus de containers que nous en avons, Birgit, je crois qu'en Allemagne il y a plus de containers différents ; par exemple, pour les bouteilles il y a deux containers. On peut aussi avoir des centres de tri qui trient les éléments. Actuellement, on est limité, puisqu'on a fait davantage le choix de faire trier des entreprises plutôt que de faire trier l'habitant. On met donc tout dans une seule poubelle, mais derrière il faut avoir un centre de tri qui a la capacité de trier de manière automatique. Une partie du tri est manuelle, mais ce n'est pas un travail très agréable, et on essaye d'avoir le plus de machines possibles. Il y a ce que l'on appelle les consignes de tri, il y a la volonté constante d'augmenter les capacités de tri du centre de tri, c'est-à-dire pouvoir mettre plus de choses dans la poubelle pour éviter, effectivement, que l'on se pose des questions. L'une d'entre elles, je ne sais pas si vous vous la posez, par exemple les bouteilles de lait, avant on pouvait mettre toutes les bouteilles de lait dans le tri, c'était trié derrière, maintenant les producteurs ont mis sur le marché une bouteille de lait qui n'est plus recyclable par le système, sauf s'il y a un petit pourcentage. Il faut donc également travailler sur ce que font les producteurs.

Sur le centre de tri on passe pour le moment, pour la partie de VGP Nord, Bougival et Louveciennes, par un centre de tri géré par le SICTOM, le syndicat des ordures de la Région parisienne qui est une immense machine à Nanterre, qui a une capacité de tri à améliorer. Il va y avoir un programme important en 2020, notamment pour régler une bonne partie des incertitudes que l'on a sur le tri des emballages plastiques. Par exemple, on ne peut pas mettre les beurriers actuellement et on pourra le faire, mais c'est un investissement important. On a également récemment permis de trier les petits emballages en aluminium, Nespresso était passé par là et il fallait trouver un moyen de les récupérer. Petit à petit on simplifie et on peut mettre de plus en plus de choses dans la poubelle, mais actuellement on ne peut pas tout mettre. Lorsqu'il y a un doute la consigne est de ne pas le mettre dans la poubelle de tri jaune.

Monsieur BLANCHARD

Inaudible – micro fermé

Monsieur SCHNELL

Evidemment, mais derrière, une machine de tri des petits aluminiums est difficile à régler, à mettre en place, et c'est identique pour le reste. D'ailleurs, il n'y a pas exactement les mêmes consignes de tri sur VGP Nord et VGP Sud.

Monsieur le Maire

Merci Jean-Christian. D'ailleurs, je pense que lorsque tu dis qu'il faut des machines, c'est-à-dire des bandes de roulement nouvelles, ce sont des investissements assez considérables, c'est très coûteux.

Madame DELAIGUE

Deux petits points. Il a été question du terrain de Bauffremont tout à l'heure, j'aimerais bien avoir un petit point après environ deux ans d'attente, cette réfection va-t-elle finir par déboucher ?

Par ailleurs, Daniel Turck avait parlé, lors du dernier conseil, du Téléthon et avait remercié toutes les équipes, mais il avait dit qu'il ne pouvait pas encore faire le bilan. Est-ce qu'on peut le faire aujourd'hui ? Merci.

Monsieur TURCK

Le Téléthon : 3 990 €, il n'y a pas de centimes parce que tous les ans je rajoute pour faire un chiffre rond.

Monsieur SCHNELL

J'avais fait un point il y a un ou deux conseils, je vais répéter ce que j'avais dit à l'époque sur la situation. Bauffremont est une aire où il y a plusieurs terrains de jeu, il y a les agrès, le terrain multisports et le terrain ocre. Deux parties marchent bien, je suis d'accord pour dire que le terrain ocre ne marche pas tout à fait bien, encore qu'il est utilisé, dimanche dernier il y avait 40 personnes qui jouaient au football sur le terrain, mais ce n'est pas une situation satisfaisante. Il y a deux ans, on a essayé de trouver une solution, que l'on a calibrée de manière peut-être insuffisante. Je l'ai reconnu ici en disant que maintenant il ne s'agit pas de continuer à essayer d'améliorer un peu les choses, mais qu'il faut se reposer la question complète de l'utilisation du terrain : qu'est-ce que l'on va en faire ? Quel est le besoin réel ? On commence à avoir des idées mais on va les valider, et une fois que l'on saura vraiment l'usage que l'on va en faire, on fera l'investissement nécessaire pour que le terrain soit utilisable pour l'usage que l'on veut lui donner.

Monsieur le Maire

Merci. Je complète simplement en disant qu'il y avait, dans la demande qu'exprimaient les jeunes au CPEA, notamment l'utilisation d'une salle pour faire du foot. Je crois que cela a été pris en compte, Daniel tu veux en dire un mot.

Monsieur TURCK

Effectivement, on avait des difficultés à trouver des créneaux parce que nos salles sont pleines, mais on en a trouvé un le jeudi en soirée, et tout cela a fonctionné. On a rencontré Jamel il y a deux jours avec Monsieur Lhote, simplement pour régler les petits problèmes de mise en place, d'assurance, etc. Cela va commencer très rapidement, sitôt qu'on le peut, après les vacances.

Monsieur le Maire

Valérie, il faut aussi parler de l'encadrement, on en a proposé un par le CPEA. Tu veux en dire un mot ?

Madame LABORDE

En fait, c'est une initiative qui a un but, à la fois ludique si je puis dire, et également éducatif comme c'est souvent le cas du travail que fait le CPEA. L'encadrement est donc pris essentiellement par le CPEA, Abdel et André, qui vont encadrer des grands puis des plus jeunes. C'est donc une belle

initiative réservée aux Cellois, puisque ce n'est pas un lieu qui va être ouvert à tout le monde pour venir faire du foot – salle, c'est clair. Mais c'est une démarche demandée, qui va être accompagnée, qui est attendue, et on fera un bilan dans six mois pour voir comment l'améliorer, ou l'arrêter.

Monsieur le Maire

Merci. C'était une demande qui avait été exprimée depuis assez longtemps, et qui arrive, on fera un bilan. Est-ce qu'il y a d'autres sujets ?

Madame DELAIGUE

Juste une petite information concernant le terrain multisports : je suis passée le long de ce terrain hier, et j'ai eu la surprise de voir presque une dizaine de gros camions de pompiers et ils faisaient leur entraînement.

Monsieur TURCK

Oui, c'est depuis longtemps.

Monsieur le Maire

D'autres questions ? Il n'y en a pas. Très bien, bonne soirée, la séance du conseil est levée.

*